

Profil de territoire 2026

Occitanie et départements

Observatoire régional de la demande locative sociale	3
Chiffres-clés	3
La demande et les attributions au 31.12.2025	4
Les publics prioritaires	6
Les demandes de mutation	6
Annexes	7
Profil régional 2026 : Pour aller plus loin	9
Profils départementaux 2026	17
OPS – Données régionales	114



Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la demande locative

Occitanie

Janvier 2026

Source : HSO, Infocentre SNE

CHIFFRES-CLÉS

Le contexte démographique général

(source : INSEE, Analyses Occitanie, janvier 2026)

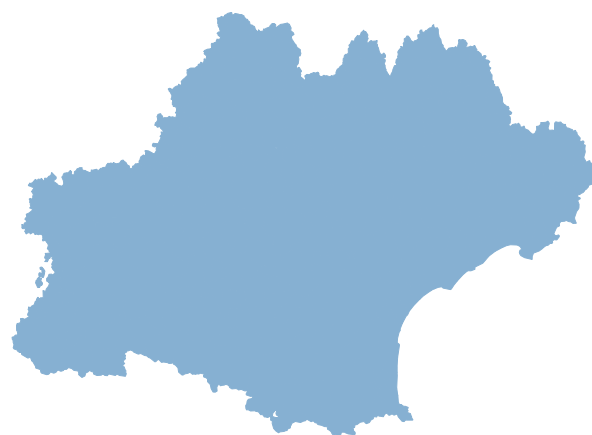
6,1 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2023.

664 936 personnes ont 75 ans ou plus.

13,2 % des actifs sont au chômage (contre 11,7 % en France métropolitaine).

17,5 % des habitants d'Occitanie vivent sous le seuil de pauvreté en 2021 (en augmentation), contre 14,9 % en France métropolitaine.

La région bénéficie d'une forte attractivité : une variation de population annuelle positive portée uniquement par l'arrivée de nouvelles populations.



Le parc locatif social

(source : HSO, RPLS 2026)

- > **337 548 logements sociaux.**
- > Majoritairement du T3 (38 %). 83 % des logements sont en habitat collectif. 77 % relèvent des plafonds PLUS. Près d'un logement sur deux a été construit après les années 2000.
- > Le taux de vacance commerciale représente 2,4 % du parc total géré en Occitanie.

L'occupation du parc social

(source : OPS 2022, dernière donnée fiable)

- > **Part des familles monoparentales :**
25 % en Occitanie.
- > **Part des occupants de 75 ans et + :**
7,5 % en Occitanie.
- > **Part des ménages en sur-occupation :**
3 % en Occitanie.
- > **Part des ménages en sous-occupation :**
29 % en Occitanie.
- > **Part des ménages percevant - de 60 % du plafond PLUS :**
71 % en Occitanie.

Nombre de demandes en attente au 31 décembre 2025

(source : HSO, Infocentre SNE, janvier 2026)

217 947

Nombre d'entrées dans les lieux en 2025

(source : HSO, Infocentre SNE, janvier 2026)

30 831

Pression de la demande 2025
demandes pour une attribution
(source : HSO, Infocentre SNE, janvier 2026)

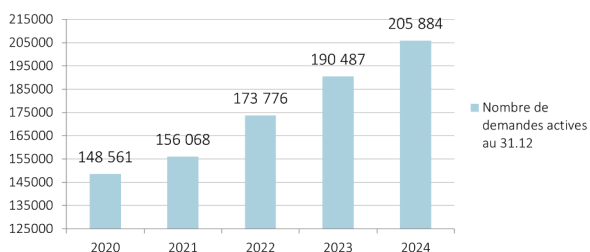
7,1

LA DEMANDE ET LES ATTRIBUTIONS AU 31.12.2025

Demandes au 31.12.2025

Nombre de demandes en stock au 31.12.2025

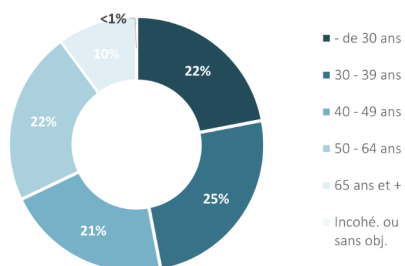
217 947



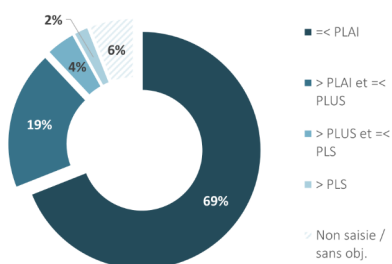
Délai d'attente moyen : **14 mois**

Le volume de la demande locative sociale continue d'augmenter fortement cette année : +6 % en un an, soit plus de 12 000 demandes supplémentaires. Les primo-demandes représentent près de 60 % du stock en fin d'année.

Âge du demandeur principal

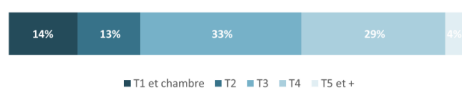


Ressources du ménage demandeur



Le demandeur principal est inscrit dans l'emploi (41 %) mais moins qu'à l'échelle de la France entière (plus d'un demandeur sur deux). En région, 16 % des demandeurs sont au chômage. Les ressources des ménages restent faibles : 69 % sont éligibles au PLAI).

Plus petite typologie du logement demandé

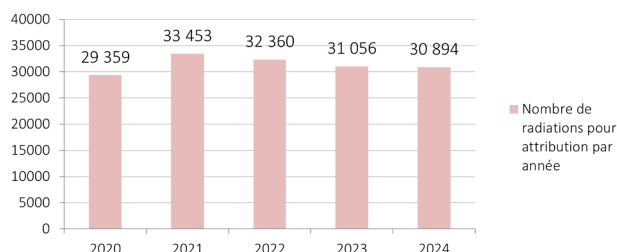


Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans une demande de logement active **35 177**

Attributions 2025

Nombre de radiations pour attribution en 2025

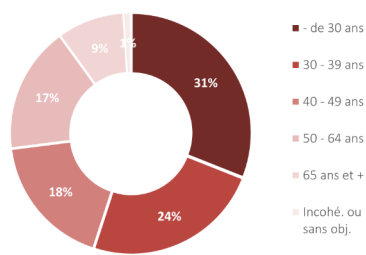
30 831



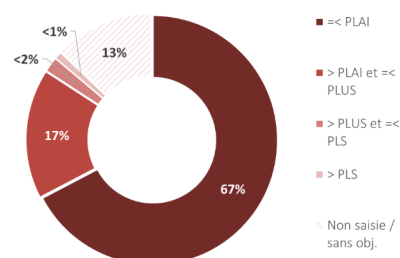
Pression de la demande en 2025 : **7,1**

Le contexte critique du logement social (réformes impactant les capacités financières des organismes Hlm, baisse historique des livraisons, effondrement de la rotation) entraîne une baisse continue des attributions (-8 % sur les 5 dernières années).

Âge de l'attributaire principal

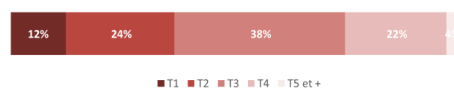


Ressources du ménage attributaire



46 % des attributions ont été réalisées au bénéfice de ménages inscrits dans l'emploi et 9 % vers les ménages au chômage. Les ressources des attributaires sont faibles et correspondent aux volumes observés dans la demande (68 % sont éligibles au PLAI).

Typologie du logement attribué

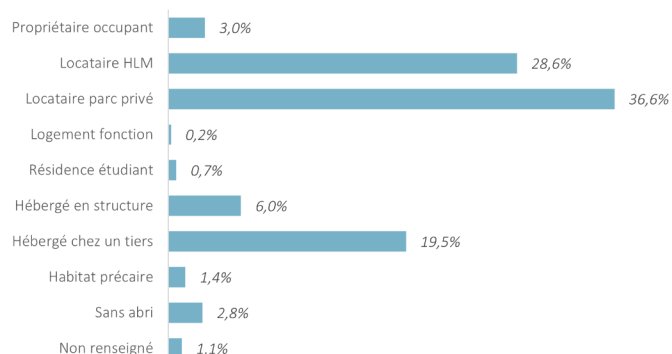


Pression de la demande de logement adapté **8,3**

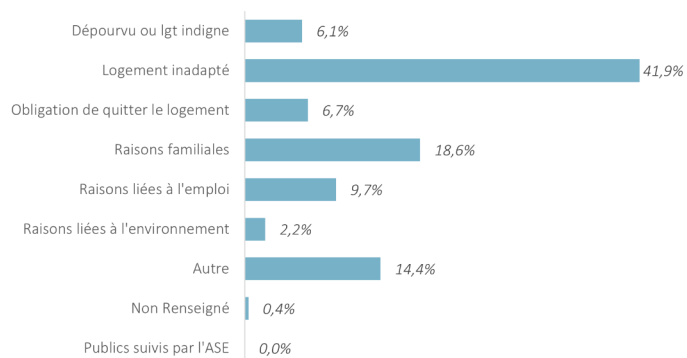
LA DEMANDE ET LES ATTRIBUTIONS AU 31.12.2025

Demandes au 31.12.2025

Statut d'occupation du logement actuel

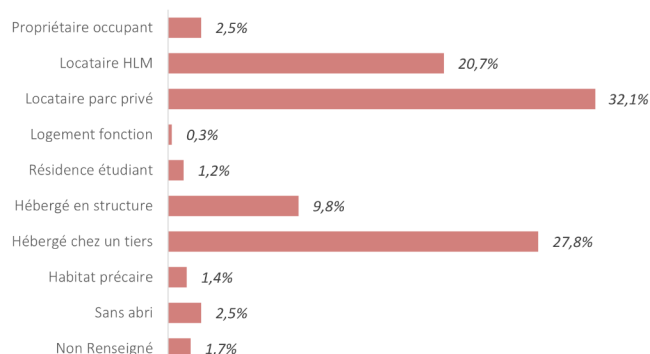


Premier motif de la demande

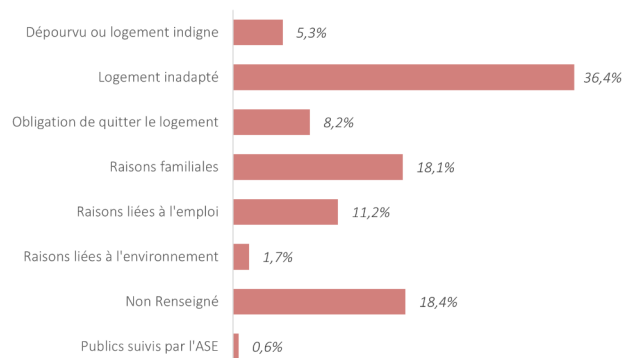


Attributions 2025

Statut d'occupation avant attribution



Premier motif de la demande satisfaite

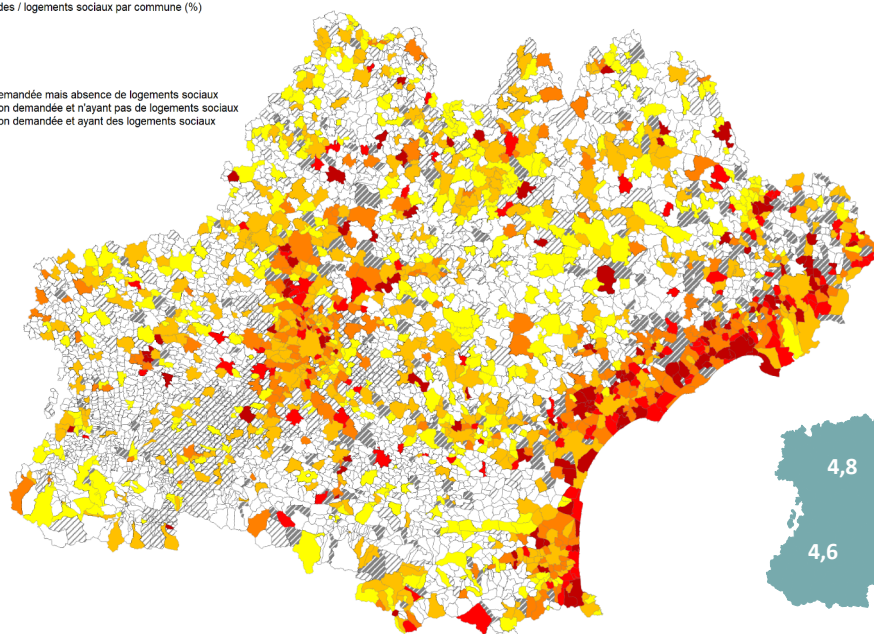


Répartition des demandes en fonction du nombre de logements locatifs sociaux par 1^{re} commune souhaitée

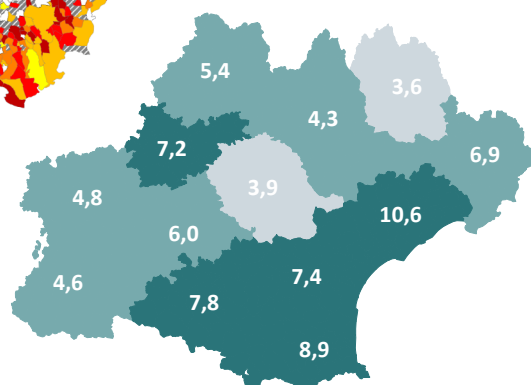
(Source : HSO, Infocentre SNE, janvier 2026)

LEGENDE
Rapport demandes / logements sociaux par commune (%)

- + de 100
- 76 - 100
- 51 - 75
- 26 - 50
- 1 - 25
- Commune demandée mais absence de logements sociaux
- Commune non demandée et n'ayant pas de logements sociaux
- Commune non demandée et ayant des logements sociaux



Pression de la demande
(nb de demandes pour une attribution)



LES PUBLICS PRIORITAIRES

Demandes au 31.12.2025

Nombre de demandes Dalo actives
au 31.12.2025

1 044

Attributions 2025

Nombre d'attributions Dalo
en 2025

697

Depuis la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, les attributions aux publics prioritaires doivent faire l'objet d'un suivi spécifique. Ces dernières années ont constitué une période de transition pour de nombreux territoires à la fois pour déterminer les conditions d'identification des ménages prioritaires et mettre en œuvre les conditions techniques de suivi.

En Occitanie, ce sont plus de 20 600 attributions qui ont été réalisées en direction des publics prioritaires, soit reconnus par un dispositif local (PDALHPD) ou éligibles au titre du CCH.

Par ailleurs, 46 EPCI sont soumis à la réforme de la demande et des attributions en Occitanie. En outre, des objectifs d'attribution territorialisés sont fixés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. À noter que la réalisation de ces objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveau de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologie, localisation...), des réservataires de ces biens, ainsi que du droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

% moyen des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1 ^{er} quartile (obj. : 25 %)	% moyen des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs (obj. : 50 %)
20 %	78 %

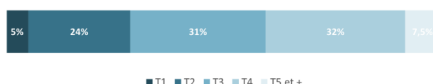
LES DEMANDES DE MUTATION

Demandes au 31.12.2025

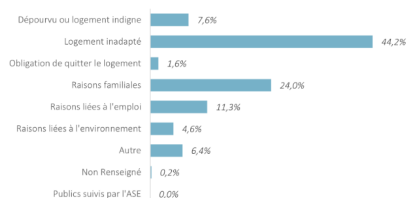
Part des demandes de mutation
au 31.12.2025

29 %

Plus petite typologie demandée



Premier motif de la demande

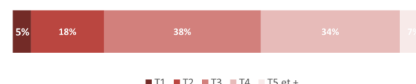


Attributions 2025

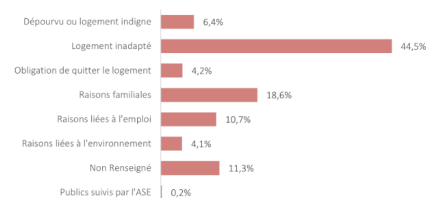
Part des demandes de mutation
satisfaites en 2025

21 %

Typologie du logement attribué



Premier motif de la demande satisfaite



Annexes

Annexes	7
Profil régional 2026 : Pour aller plus loin	9
Profils départementaux 2026	17
OPS – Données régionales	114



Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

OCCITANIE

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO

Infocentre SNE, janvier 2026

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

217 947

Demandes actives en France : 2 885 527

Nombre de demandes
actives au 31.12

2020	148 561
2021	156 068
2022	173 776
2023	190 487
2024	205 884

Ancienneté de la
demande

%

France

< 1 an	56,0%	49,4%
1 à < 3 ans	29,7%	30,3%
3 à < 5 ans	8,2%	10,1%
5 à < 10 ans	5,2%	8,0%
10 ans ou +	0,9%	2,1%

Délai d'attente moyen constaté en 2025

15 mois

France : 20 mois

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Tranche d'âge du
demandeur
principal

%

France

- de 30 ans	21,9%	23,2%
30 - 39 ans	25,4%	26,2%
40 - 49 ans	21,0%	20,9%
50 - 64 ans	21,5%	20,2%
65 ans et +	10,1%	9,4%
Incohé. ou sans obj.	0,1%	0,1%

Âge moyen du demandeur
principal

39 ans

France : 40 ans

Dont part des - de 25 ans : 9,7% (Occitanie : 10,0%)

Dont part des 75 ans et + : 3,0% (Occitanie : 2,9%)

Composition familiale	%	France
Personne seule	45,5%	48,1%
Pers. seule + 1 ou 2	21,1%	18,6%
Pers. seule + 3 ou +	7,0%	6,3%
2 codemandeurs	8,5%	9,2%
2 codemand. + 1 ou 2	10,5%	10,7%
2 codemand. + 3 ou +	7,3%	7,0%
Sans objet	0,1%	0,1%

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en France)

Plafond de ressources	%	France
=< PLAI	69,3%	62,9%
> PLAI et =< PLUS	18,9%	21,8%
> PLUS et =< PLS	3,6%	4,8%
> PLS	1,9%	2,8%
Non saisie / sans obj.	6,3%	7,7%

Situation pro. du demandeur principal	%	France
Inscrit dans l'emploi	41,1%	51,5%
Chômage	15,7%	13,0%
Etudiant ou apprenti	3,7%	3,6%
Retraité	10,2%	8,7%
Autre	29,2%	23,1%
Sans objet	0,1%	0,1%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Situation du logement et parcours de vie

Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

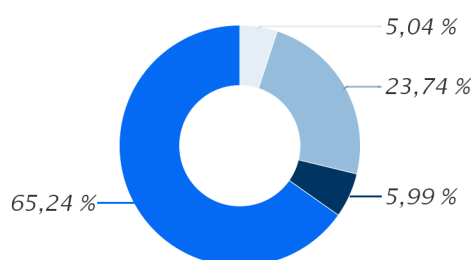
Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Statut du logement actuel	%	France
Propriétaire occupant	3,0%	3,4%
Locataire HLM	28,6%	32,3%
Locataire parc privé	36,6%	28,5%
Logement fonction	0,2%	0,4%
Résidence étudiant	0,7%	0,7%
Hébergé en structure	6,0%	7,4%
Hébergé chez un tiers	19,5%	21,7%
Habitat précaire	1,4%	1,1%
Sans abri	2,8%	3,4%
Non renseigné	1,1%	1,1%

Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



1er motif de la demande	%	France
Dépourvu ou lgt indigne	6,1%	5,3%
Logement inadapté	41,9%	42,0%
Obligation de quitter le logement	6,7%	5,9%
Raisons familiales	18,6%	17,2%
Raisons liées à l'emploi	9,7%	9,8%
Raisons liées à l'environnement	2,2%	1,6%
Autre	14,4%	0,0%
Non Renseigné	0,4%	17,6%
Publics suivis par l'ASE		0,5%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

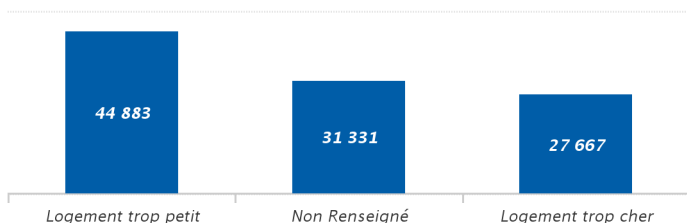
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

1 044

France : 72 433

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	France
Appartement	32,2%	39,7%
Indifférent	51,7%	48,7%
Maison	16,1%	11,7%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	France
Chambre	1,4%	1,1%
T1	13,5%	16,7%
T2	32,7%	33,3%
T3	28,4%	26,8%
T4	20,0%	17,8%
T5	3,7%	3,7%
T6 ou plus	0,3%	0,5%

A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la demande locative sociale n'est pas toujours complété avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux demandes de logement adapté sont des valeurs minimum.

Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans une demande de logement active au 31 décembre 2025

35 177

%	Parking souhaité
46,4%	Non
53,6%	Oui

%	Rez-de-chaussée accepté
22,8%	Non
77,2%	Oui

%	Logement sans ascenseur accepté
32,1%	Non
67,9%	Oui

Rappel des données au 31.12.2024	%	Département de la localisation souhaitée
1,1%	1,2%	Ariège
5,5%	5,6%	Aude
1,5%	1,8%	Aveyron
11,7%	11,6%	Gard
30,4%	28,6%	Haute-Garonne
1,5%	1,5%	Gers
29,4%	30,0%	Hérault
1,1%	1,2%	Lot
0,6%	0,5%	Lozère
2,1%	2,3%	Hautes-Pyrénées
8,8%	9,3%	Pyrénées Orientales
3,3%	3,5%	Tarn
2,8%	2,8%	Tarn-et-Garonne

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

30 831

Attributions en France : 397 277

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

7,1

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	29 359
2021	33 453
2022	32 360
2023	31 056
2024	30 894

Rappel pression en 2024 : 6,1

Typologie du logement attribué	%	France
T1	12,3%	7,6%
T2	23,9%	25,1%
T3	37,7%	39,1%
T4	22,4%	23,1%
T5	3,5%	4,7%
T6 ou +	0,3%	0,4%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

4 261

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 8,3 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 20 %

Département de la localisation souhaitée	%	Pression
Ariège	1,12%	7,78
Aude	4,53%	7,39
Aveyron	2,93%	4,27
Gard	11,07%	6,88
Haute-Garonne	36,10%	6,01
Gers	2,45%	4,75
Hérault	19,84%	10,55
Lot	1,29%	5,39
Lozère	0,94%	3,56
Hautes-Pyrénées	2,69%	4,55
Pyrénées Orientales	7,89%	8,92
Tarn	6,11%	3,93
Tarn-et-Garonne	3,04%	7,19

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

France	%	Composition familiale de l'attributaire
40,3%	43,6%	Personne seule
24,3%	24,6%	Pers. seule + 1 ou 2
5,5%	4,8%	Pers. seule + 3 ou +
10,1%	9,0%	2 codemandeurs
12,6%	11,3%	2 codemand. + 1 ou 2
6,1%	5,5%	2 codemand. + 3 ou +
1,1%	1,2%	Sans objet

France	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
28,0%	31,1%	- de 30 ans
27,1%	24,1%	30 - 39 ans
19,4%	18,2%	40 - 49 ans
16,4%	16,6%	50 - 64 ans
7,9%	8,7%	65 ans et +
1,1%	1,2%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 17,9% (Occitanie : 13,3%)
 (Occitanie : 2,6%) Dont part des 75 ans et + : 3,0%

France	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
61,8%	68,0%	=< PLAI
20,8%	16,8%	> PLAI et =< PLUS
2,8%	1,9%	> PLUS et =< PLS
0,7%	0,6%	> PLS
13,8%	12,7%	Non saisie / sans obj.

France	%	Situation pro. de l'attributaire principal
56,2%	46,4%	Inscrit dans l'emploi
8,9%	8,6%	Chômage
4,2%	10,5%	Étudiant ou apprenti
7,7%	8,9%	Retraité
21,9%	24,5%	Autre
1,1%	1,2%	Sans objet

Fra	%	1er motif de la demande de l'attributaire
4,4%	5,3%	Dépourvu ou logement indigne
38,1%	36,4%	Logement inadapté
8,1%	8,2%	Obligation de quitter le logement
20,3%	18,1%	Raisons familiales
9,0%	11,2%	Raisons liées à l'emploi
1,5%	1,7%	Raisons liées à l'environnement
18,0%	18,4%	Non Renseigné
0,4%	0,6%	Publics suivis par l'ASE

France	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
3,3%	2,5%	Propriétaire occupant
26,5%	20,7%	Locataire HLM
25,0%	32,1%	Locataire parc privé
0,5%	0,3%	Logement fonction
0,6%	1,2%	Résidence étudiant
11,0%	9,8%	Hébergé en structure
26,5%	27,8%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,4%	Habitat précaire
3,2%	2,5%	Sans abri
2,0%	1,7%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

France	%	Age de l'attributaire principal
15,7%	16,3%	- de 30 ans
28,3%	26,8%	30 - 39 ans
22,2%	20,9%	40 - 49 ans
21,6%	22,5%	50 - 64 ans
12,1%	13,5%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

France	%	Age du demandeur principal
10,6%	10,5%	- de 30 ans
26,4%	26,3%	30 - 39 ans
24,9%	24,5%	40 - 49 ans
25,9%	26,4%	50 - 64 ans
12,2%	12,4%	65 ans et +
0,0%		Sans objet

France	%	Composition familiale
26,9%	28,6%	Personne seule
24,0%	25,8%	Pers. seule + 1 ou 2
7,7%	7,5%	Pers. seule + 3 ou +
10,5%	9,9%	2 codemandeurs
19,0%	17,7%	2 codemand. + 1 ou 2
11,9%	10,6%	2 codemand. + 3 ou +

France	%	Composition familiale
29,8%	28,1%	Personne seule
22,0%	24,4%	Pers. seule + 1 ou 2
10,3%	11,6%	Pers. seule + 3 ou +
9,2%	8,0%	2 codemandeurs
15,5%	14,4%	2 codemand. + 1 ou 2
13,2%	13,5%	2 codemand. + 3 ou +

Fra.	%	1er motif de la demande
6,8%	6,4%	Dépourvu ou logement indigne
47,8%	44,5%	Logement inadapté
5,6%	4,2%	Obligation de quitter le logement
18,6%	18,6%	Raisons familiales
10,0%	10,7%	Raisons liées à l'emploi
3,1%	4,1%	Raisons liées à l'environnement
8,0%	11,3%	Non Renseigné
0,1%	0,2%	Publics suivis par l'ASE

Fra.	%	1er motif de la demande
8,0%	7,6%	Dépourvu ou logement indigne
48,1%	44,2%	Logement inadapté
2,1%	1,6%	Obligation de quitter le logement
20,2%	24,0%	Raisons familiales
10,7%	11,3%	Raisons liées à l'emploi
3,5%	4,6%	Raisons liées à l'environnement
0,0%	6,4%	Autre
7,2%	0,2%	Non Renseigné
0,2%		Publics suivis par l'ASE

France	%	Typologie attribuée
2,2%	4,5%	T1
18,4%	17,6%	T2
37,5%	37,7%	T3
32,4%	33,5%	T4
8,7%	6,2%	T5
0,7%	0,5%	T6 et +

France	%	Type de logement recherché
5,4%	5,1%	T1
25,1%	23,6%	T2
31,3%	31,4%	T3
30,0%	32,3%	T4
7,3%	7,0%	T5
0,9%	0,5%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires (CCH et DALO) :

Nombre d'attributions à des ménages potentiellement prioritaires (LEC) 2025 **	Nombre d'attributions à des ménages reconnus prioritaires (LEC) 2025 *	Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
188	4	2	Ariège
996	222	28	Aude
577	139	0	Aveyron
2 196	199	51	Gard
485	33	0	Gers
7 405	96	402	Haute-Garonne
673	217	0	Hautes-Pyrénées
4 039	1 206	138	Hérault
409	33	0	Lot
235	94	0	Lozère
1 521	125	29	Pyrénées Orientales
1 227	273	39	Tarn
657	200	8	Tarn-et-Garonne
20 608	2 841	697	TOTAL

Part des attributions aux ménages prioritaires : 73,2 %

Soit 1,5 demandes DALO pour une attribution.

Les attributions aux publics prioritaires doivent représenter environ 42,5 % des attributions totales (sauf adaptations locales). Le suivi des objectifs d'attribution aux publics prioritaires inscrits dans la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté (LEC) et rappelés dans la loi "ELAN" du 23 novembre 2018, est dépendant de la qualité des informations transmises au SNE. Si les radiations pour attribution sont bien renseignées dans l'outil, les décisions d'attribution (c'est-à-dire, toutes les propositions réellement faites aux demandeurs) ne sont pas systématiquement tracées dans le SNE. En 2021, plus d'une radiation pour attribution sur deux n'avait pas de décision d'attribution inscrite dans le système national. Or, c'est cet indicateur qui permet de mesurer l'atteinte de l'objectif fixé par la LEC.

** Résultats sur la base des informations contenues dans le cerfa de la demande locative sociale. Ces données ne tiennent pas compte des éventuelles précisions locales apportées à la définition des publics prioritaires dans le cadre des PDALHPD.

* Résultats sur la base des décisions d'attribution des CAL(EOL). Cette information est dépendante de la qualité des données transmises au SNE. Si les radiations pour attribution sont bien renseignées dans l'outil, les décisions d'attribution (c'est-à-dire, toutes les propositions réellement faites aux demandeurs) ne sont pas systématiquement tracées dans le SNE.

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

77,7 %

20 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la demande locative sociale

ARIEGE

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO

Infocentre SNE, janvier 2026

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

2 621

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Nombre de demandes
actives au 31.12

	Nombre de demandes actives au 31.12
2020	1 634
2021	1 700
2022	2 051
2023	2 232
2024	2 337

Ancienneté de la
demande

%

Occitanie

Ancienneté de la demande	%	Occitanie
< 1 an	70,3%	56,0%
1 à < 3 ans	24,8%	29,7%
3 à < 5 ans	3,5%	8,2%
5 à < 10 ans	1,3%	5,2%
10 ans ou +	0,1%	0,9%

Délai d'attente moyen constaté en 2025

10 mois

Occitanie : 15 mois

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Tranche d'âge du
demandeur
principal

%

Occitanie

Tranche d'âge du demandeur principal	%	Occitanie
- de 30 ans	17,2%	21,9%
30 - 39 ans	24,1%	25,4%
40 - 49 ans	22,6%	21,0%
50 - 64 ans	24,3%	21,5%
65 ans et +	11,7%	10,1%
Incohé. ou sans obj.	0,1%	0,1%

Âge moyen du demandeur
principal

43 ans

Occitanie : 39 ans

Dont part des - de 25 ans : 7,0% (Occitanie : 9,7%)

Dont part des 75 ans et + : 3,3% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	49,3%	45,5%
Pers. seule + 1 ou 2	23,1%	21,1%
Pers. seule + 3 ou +	7,2%	7,0%
2 codemandeurs	7,6%	8,5%
2 codemand. + 1 ou 2	7,8%	10,5%
2 codemand. + 3 ou +	4,9%	7,3%
Sans objet	0,1%	0,1%

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Plafond de ressources	%	Occitanie
=< PLAI	72,0%	69,3%
> PLAI et =< PLUS	13,4%	18,9%
> PLUS et =< PLS	2,7%	3,6%
> PLS	1,2%	1,9%
Non saisie / sans obj.	10,7%	6,3%

Situation pro. du demandeur principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	27,4%	41,1%
Chômage	20,0%	15,7%
Etudiant ou apprenti	1,4%	3,7%
Retraité	11,2%	10,2%
Autre	39,8%	29,2%
Sans objet	0,1%	0,1%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Situation du logement et parcours de vie

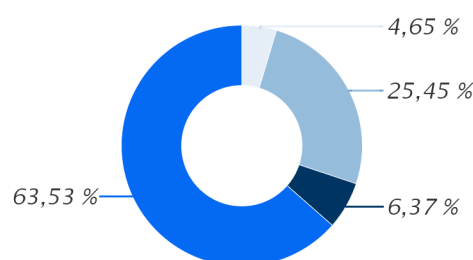
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

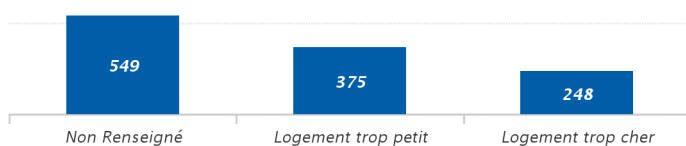
Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Statut du logement actuel	%	Occitanie
Propriétaire occupant	3,3%	3,0%
Locataire HLM	22,9%	28,6%
Locataire parc privé	40,6%	36,6%
Logement fonction	0,4%	0,2%
Résidence étudiant	0,2%	0,7%
Hébergé en structure	6,4%	6,0%
Hébergé chez un tiers	19,9%	19,5%
Habitat précaire	2,0%	1,4%
Sans abri	3,6%	2,8%
Non renseigné	0,8%	1,1%



1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	7,2%	6,1%
Logement inadapté	33,8%	41,9%
Obligation de quitter le logement	7,6%	6,7%
Raisons familiales	18,0%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	8,6%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	3,2%	2,2%
Non Renseigné	20,9%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,5%	0,4%

Principaux 1er motifs de la demande



Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

10

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	22,2%	32,2%
Indifférent	55,9%	51,7%
Maison	21,9%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	1,2%	1,4%
T1	14,0%	13,5%
T2	33,1%	32,7%
T3	30,4%	28,4%
T4	16,7%	20,0%
T5	4,2%	3,7%
T6 ou plus	0,5%	0,3%

A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la demande locative sociale n'est pas toujours complété avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux demandes de logement adapté sont des valeurs minimum.

Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans une demande de logement active au 31 décembre 2025

395

%	Parking souhaité
65,6%	Non
34,4%	Oui

%	Rez-de-chaussée accepté
29,6%	Non
70,4%	Oui

%	Logement sans ascenseur accepté
35,7%	Non
64,3%	Oui

Dont demandes originaires d'Occitanie :

87,2 %

Rappel des données au 31.12.2024	%	Nom de l'EPCI souhaité
27,1%	25,5%	CA L'Agglo Foix-Varilhes
2,1%	2,3%	CC Arize Lèze
11,1%	12,3%	CC Couserans-Pyrénées
4,5%	4,5%	CC de la Haute Ariège
39,8%	38,6%	CC des Portes d'Ariège Pyrénées
4,7%	6,3%	CC du Pays de Mirepoix
4,3%	4,5%	CC du Pays de Tarascon
6,4%	5,9%	CC du Pays d'Olmes

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution par année	
327	2020
369	2021
339	2022
323	2023
297	2024

Rappel pression en 2024 : 6,9

Nombre de radiations pour attribution (bail signé) en 2025

337

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions) en 2025

7,8

Pression de la demande par EPCI en 2025	%	EPCI du logement attribué
1,3	30,8%	CA L'Agglo Foix-Varilhes
0,1	1,2%	CC Arize Lèze
0,6	8,7%	CC Couserans-Pyrénées
0,2	6,9%	CC de la Haute Ariège
1,9	29,1%	CC des Portes d'Ariège Pyrénées
0,3	5,8%	CC du Pays de Mirepoix
0,2	9,8%	CC du Pays de Tarascon
0,3	7,7%	CC du Pays d'Olmes

Nombre d'attributions à des demandes de logement adapté en 2025

29

Soit une pression de la demande de logement adapté de 13,6 demandes pour une attribution.

Occitanie	%	Typologie du logement attribué
12,3%	4,2%	T1
23,9%	20,8%	T2
37,7%	40,7%	T3
22,4%	27,3%	T4
3,5%	7,1%	T5
0,3%		T6 ou +

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 20 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Tranche d'âge de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	20,2%	31,1%
30 - 39 ans	25,2%	24,1%
40 - 49 ans	22,6%	18,2%
50 - 64 ans	22,3%	16,6%
65 ans et +	8,9%	8,7%
Incohé. ou sans obj.	0,9%	1,2%

Dont part des - de 25 ans : 8,0% (Occitanie : 17,9%)

Dont part des 75 ans et + : 2,7% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale de l'attributaire	%	Occitanie
Personne seule	38,6%	43,6%
Pers. seule + 1 ou 2	26,1%	24,6%
Pers. seule + 3 ou +	8,9%	4,8%
2 codemandeurs	8,3%	9,0%
2 codemand. + 1 ou 2	12,5%	11,3%
2 codemand. + 3 ou +	4,7%	5,5%
Sans objet	0,9%	1,2%

Situation pro. de l'attributaire principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	56,7%	46,4%
Chômage	9,2%	8,6%
Étudiant ou apprenti	3,3%	10,5%
Retraité	9,2%	8,9%
Autre	20,8%	24,5%
Sans objet	0,9%	1,2%

Plafonds de ressources de l'attributaire	%	Occitanie
=< PLAI	67,4%	68,0%
> PLAI et =< PLUS	15,4%	16,8%
> PLUS et =< PLS	1,8%	1,9%
> PLS	1,2%	0,6%
Non saisie / sans obj.	14,2%	12,7%

Statut du logement de l'attributaire avant attribution	%	Occitanie
Propriétaire occupant	5,6%	2,5%
Locataire HLM	10,7%	20,7%
Locataire parc privé	46,9%	32,1%
Logement fonction	1,5%	0,3%
Résidence étudiant	8,0%	1,2%
Hébergé en structure	23,4%	9,8%
Hébergé chez un tiers	1,8%	27,8%
Habitat précaire	1,2%	1,4%
Sans abri	0,9%	2,5%
Non Renseigné		1,7%

1er motif de la demande de l'attributaire	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	7,1%	5,3%
Logement inadapté	28,8%	36,4%
Obligation de quitter le logement	7,4%	8,2%
Raisons familiales	22,8%	18,1%
Raisons liées à l'emploi	11,6%	11,2%
Raisons liées à l'environnement	2,4%	1,7%
Non Renseigné	19,3%	18,4%
Publics suivis par l'ASE	0,6%	0,6%

Les mutations

Demandes de logement des locataires du parc social

Age du demandeur principal	%	Occitanie
- de 30 ans	9,4%	10,5%
30 - 39 ans	21,8%	26,3%
40 - 49 ans	22,8%	24,5%
50 - 64 ans	32,0%	26,4%
65 ans et +	14,1%	12,4%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	33,9%	28,1%
Pers. seule + 1 ou 2	23,7%	24,4%
Pers. seule + 3 ou +	12,1%	11,6%
2 codemandeurs	7,3%	8,0%
2 codemand. + 1 ou 2	12,2%	14,4%
2 codemand. + 3 ou +	10,8%	13,5%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	6,8%	7,6%
Logement inadapté	42,1%	44,2%
Obligation de quitter le logement	1,6%	1,6%
Raisons familiales	23,6%	24,0%
Raisons liées à l'emploi	11,6%	11,3%
Raisons liées à l'environnement	4,8%	4,6%
Non Renseigné	9,4%	6,4%
Publics suivis par l'ASE	0,2%	0,2%

Type de logement recherché	%	Occitanie
T1	6,6%	5,1%
T2	26,8%	23,6%
T3	29,6%	31,4%
T4	26,8%	32,3%
T5	9,9%	7,0%
T6 et +	0,3%	0,5%

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Age de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	22,4%	16,3%
30 - 39 ans	13,8%	26,8%
40 - 49 ans	27,6%	20,9%
50 - 64 ans	20,7%	22,5%
65 ans et +	15,5%	13,5%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	24,1%	28,6%
Pers. seule + 1 ou 2	19,0%	25,8%
Pers. seule + 3 ou +	13,8%	7,5%
2 codemandeurs	5,2%	9,9%
2 codemand. + 1 ou 2	22,4%	17,7%
2 codemand. + 3 ou +	15,5%	10,6%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	6,9%	6,4%
Logement inadapté	31,0%	44,5%
Obligation de quitter le logement	5,2%	4,2%
Raisons familiales	22,4%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	17,2%	10,7%
Raisons liées à l'environnement	8,6%	4,1%
Non Renseigné	6,9%	11,3%
Publics suivis par l'ASE	1,7%	0,2%

Typologie attribuée	%	Occitanie
T1	6,9%	4,5%
T2	13,8%	17,6%
T3	24,1%	37,7%
T4	37,9%	33,5%
T5	17,2%	6,2%
T6 et +		0,5%

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Département du logement attribué	Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025
Ariège	2
TOTAL	2

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

16,3 %

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

84,6 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la demande locative sociale

AUDE

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO

Infocentre SNE, janvier 2026

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

12 219

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Nombre de demandes
actives au 31.12

	Nombre de demandes actives au 31.12
2020	7 781
2021	8 493
2022	9 601
2023	10 638
2024	11 692

Ancienneté de la
demande

%

Occitanie

Ancienneté de la demande	%	Occitanie
< 1 an	62,1%	56,0%
1 à < 3 ans	28,3%	29,7%
3 à < 5 ans	6,2%	8,2%
5 à < 10 ans	3,1%	5,2%
10 ans ou +	0,4%	0,9%

Délai d'attente moyen constaté en 2025

16 mois

Occitanie : 15 mois

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Tranche d'âge du
demandeur
principal

%

Occitanie

Tranche d'âge du demandeur principal	%	Occitanie
- de 30 ans	17,8%	21,9%
30 - 39 ans	24,2%	25,4%
40 - 49 ans	20,7%	21,0%
50 - 64 ans	24,5%	21,5%
65 ans et +	12,8%	10,1%
Incohé. ou sans obj.	0,1%	0,1%

Âge moyen du demandeur
principal

43 ans

Occitanie : 39 ans

Dont part des - de 25 ans : 7,4% (Occitanie : 9,7%)

Dont part des 75 ans et + : 4,0% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	45,4%	45,5%
Pers. seule + 1 ou 2	23,0%	21,1%
Pers. seule + 3 ou +	7,7%	7,0%
2 codemandeurs	8,7%	8,5%
2 codemand. + 1 ou 2	9,3%	10,5%
2 codemand. + 3 ou +	5,8%	7,3%
Sans objet	0,1%	0,1%

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Plafond de ressources	%	Occitanie
=< PLAI	72,4%	69,3%
> PLAI et =< PLUS	16,7%	18,9%
> PLUS et =< PLS	2,9%	3,6%
> PLS	1,6%	1,9%
Non saisie / sans obj.	6,5%	6,3%

Situation pro. du demandeur principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	31,8%	41,1%
Chômage	16,4%	15,7%
Etudiant ou apprenti	1,6%	3,7%
Retraité	13,4%	10,2%
Autre	36,7%	29,2%
Sans objet	0,1%	0,1%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Situation du logement et parcours de vie

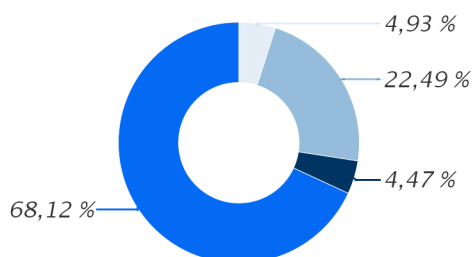
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Statut du logement actuel	%	Occitanie
Propriétaire occupant	3,4%	3,0%
Locataire HLM	27,8%	28,6%
Locataire parc privé	40,3%	36,6%
Logement fonction	0,3%	0,2%
Résidence étudiant	0,1%	0,7%
Hébergé en structure	4,5%	6,0%
Hébergé chez un tiers	18,5%	19,5%
Habitat précaire	1,2%	1,4%
Sans abri	2,8%	2,8%
Non renseigné	1,2%	1,1%



1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	5,9%	6,1%
Logement inadapté	39,6%	41,9%
Obligation de quitter le logement	7,2%	6,7%
Raisons familiales	19,4%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	7,2%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	2,5%	2,2%
Non Renseigné	17,8%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,4%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

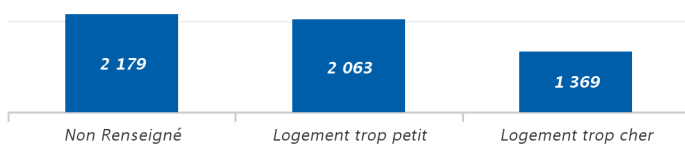
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

6

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	18,5%	32,2%
Indifférent	53,7%	51,7%
Maison	27,8%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,8%	1,4%
T1	11,9%	13,5%
T2	34,2%	32,7%
T3	29,1%	28,4%
T4	19,9%	20,0%
T5	3,7%	3,7%
T6 ou plus	0,5%	0,3%

A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la demande locative sociale n'est pas toujours complété avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux demandes de logement adapté sont des valeurs minimum.

Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans une demande de logement active au 31 décembre 2025

2 216

%	Parking souhaité
50,5%	Non
49,5%	Oui

%	Rez-de-chaussée accepté
11,2%	Non
88,8%	Oui

%	Logement sans ascenseur accepté
23,3%	Non
76,7%	Oui

Dont demandes originaires d'Occitanie :

88,9 %

Rappel des données au 31.12.2024	%	Nom de l'EPCI souhaité
29,8%	29,3%	CA Carcassonne Agglo
52,6%	51,8%	CA Le Grand Narbonne
5,6%	6,1%	CC Castelnaudary Lauragais Audois
0,5%	0,4%	CC Corbières Salanque Méditerrané
0,5%	0,5%	CC de la Montagne Noire
3,9%	4,2%	CC du Limouxin
1,6%	2,2%	CC Piège Lauragais Malepère
1,2%	1,1%	CC Pyrénées audoises
4,5%	4,5%	CC Région Lézignanaise, Corbières

Le logement attribué

Nombre de radiations
pour attribution par
année

1 802	2020
1 881	2021
1 686	2022
1 580	2023
1 400	2024

Rappel pression en 2024 : 6,7

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

1 653

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

7,4

Pression de la demande par EPCI en 2025	%	EPCI du logement attribué
1,7	30,9%	CA Carcassonne Agglo
3,0	38,7%	CA Le Grand Narbonne
0,4	8,1%	CC Castelnaudary Lauragais Audois
0,0	1,2%	CC Corbières Salanque Méditerranéenne
0,0	0,9%	CC de la Montagne Noire
0,2	8,1%	CC du Limouxin
0,1	4,4%	CC Piège Lauragais Malepère
0,1	2,0%	CC Pyrénées audoises
0,3	5,7%	CC Région Lézignanaise, Corbières

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

303

Soit une pression de la demande de logement adapté
de 7,3 demandes pour une attribution.

Occitanie	%	Typologie du logement attribué
12,3%	6,2%	T1
23,9%	18,3%	T2
37,7%	40,4%	T3
22,4%	30,5%	T4
3,5%	4,5%	T5
0,3%	0,2%	T6 ou +

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 30 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Tranche d'âge de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	20,8%	31,1%
30 - 39 ans	27,5%	24,1%
40 - 49 ans	21,0%	18,2%
50 - 64 ans	18,8%	16,6%
65 ans et +	11,3%	8,7%
Incohé. ou sans obj.	0,7%	1,2%

Dont part des - de 25 ans : 10,2% (Occitanie : 17,9%)

Dont part des 75 ans et + : 4,2% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale de l'attributaire	%	Occitanie
Personne seule	33,9%	43,6%
Pers. seule + 1 ou 2	29,2%	24,6%
Pers. seule + 3 ou +	7,4%	4,8%
2 codemandeurs	9,9%	9,0%
2 codemand. + 1 ou 2	12,4%	11,3%
2 codemand. + 3 ou +	6,4%	5,5%
Sans objet	0,7%	1,2%

Situation pro. de l'attributaire principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	34,7%	46,4%
Chômage	11,9%	8,6%
Étudiant ou apprenti	2,0%	10,5%
Retraité	11,8%	8,9%
Autre	39,0%	24,5%
Sans objet	0,7%	1,2%

Plafonds de ressources de l'attributaire	%	Occitanie
=< PLAI	76,2%	68,0%
> PLAI et =< PLUS	14,6%	16,8%
> PLUS et =< PLS	0,9%	1,9%
> PLS	0,4%	0,6%
Non saisie / sans obj.	7,9%	12,7%

Statut du logement de l'attributaire avant attribution	%	Occitanie
Propriétaire occupant	1,9%	2,5%
Locataire HLM	19,7%	20,7%
Locataire parc privé	40,1%	32,1%
Logement fonction	0,5%	0,3%
Résidence étudiant	0,1%	1,2%
Hébergé en structure	9,4%	9,8%
Hébergé chez un tiers	23,4%	27,8%
Habitat précaire	1,3%	1,4%
Sans abri	2,4%	2,5%
Non Renseigné	1,3%	1,7%

1er motif de la demande de l'attributaire	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	6,3%	5,3%
Logement inadapté	36,7%	36,4%
Obligation de quitter le logement	8,8%	8,2%
Raisons familiales	19,8%	18,1%
Raisons liées à l'emploi	6,2%	11,2%
Raisons liées à l'environnement	1,5%	1,7%
Non Renseigné	20,1%	18,4%
Publics suivis par l'ASE	0,5%	0,6%

Les mutations

Demandes de logement des locataires du parc social

Age du demandeur principal	%	Occitanie
- de 30 ans	9,7%	10,5%
30 - 39 ans	22,8%	26,3%
40 - 49 ans	23,9%	24,5%
50 - 64 ans	29,0%	26,4%
65 ans et +	14,6%	12,4%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	32,2%	28,1%
Pers. seule + 1 ou 2	23,8%	24,4%
Pers. seule + 3 ou +	13,1%	11,6%
2 codemandeurs	8,1%	8,0%
2 codemand. + 1 ou 2	11,8%	14,4%
2 codemand. + 3 ou +	11,0%	13,5%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	6,9%	7,6%
Logement inadapté	44,7%	44,2%
Obligation de quitter le logement	1,4%	1,6%
Raisons familiales	25,6%	24,0%
Raisons liées à l'emploi	8,8%	11,3%
Raisons liées à l'environnement	4,2%	4,6%
Non Renseigné	8,2%	6,4%
Publics suivis par l'ASE	0,2%	0,2%

Type de logement recherché	%	Occitanie
T1	5,5%	5,1%
T2	25,6%	23,6%
T3	31,4%	31,4%
T4	29,1%	32,3%
T5	7,4%	7,0%
T6 et +	0,9%	0,5%

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Age de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	12,7%	16,3%
30 - 39 ans	27,8%	26,8%
40 - 49 ans	22,1%	20,9%
50 - 64 ans	22,7%	22,5%
65 ans et +	14,7%	13,5%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	21,5%	28,6%
Pers. seule + 1 ou 2	30,2%	25,8%
Pers. seule + 3 ou +	10,3%	7,5%
2 codemandeurs	11,5%	9,9%
2 codemand. + 1 ou 2	16,9%	17,7%
2 codemand. + 3 ou +	9,5%	10,6%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	7,8%	6,4%
Logement inadapté	50,3%	44,5%
Obligation de quitter le logement	0,6%	4,2%
Raisons familiales	22,1%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	7,6%	10,7%
Raisons liées à l'environnement	3,2%	4,1%
Non Renseigné	8,5%	11,3%
Publics suivis par l'ASE		0,2%

Typologie attribuée	%	Occitanie
T1	3,0%	4,5%
T2	10,9%	17,6%
T3	42,1%	37,7%
T4	35,8%	33,5%
T5	7,6%	6,2%
T6 et +	0,6%	0,5%

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Département du logement attribué	Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025
Aude	28
TOTAL	28

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

16 %

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

74,4 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la demande locative sociale

AVEYRON

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO

Infocentre SNE, janvier 2026

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

3 850

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Nombre de demandes
actives au 31.12

2020	2 080
2021	2 043
2022	2 481
2023	2 807
2024	3 360

Ancienneté de la
demande

%

Occitanie

< 1 an	72,6%	56,0%
1 à < 3 ans	22,2%	29,7%
3 à < 5 ans	3,2%	8,2%
5 à < 10 ans	1,7%	5,2%
10 ans ou +	0,4%	0,9%

Délai d'attente moyen constaté en 2025

8 mois

Occitanie : 15 mois

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Tranche d'âge du
demandeur
principal

%

Occitanie

- de 30 ans	20,9%	21,9%
30 - 39 ans	23,0%	25,4%
40 - 49 ans	20,3%	21,0%
50 - 64 ans	23,2%	21,5%
65 ans et +	12,4%	10,1%
Incohé. ou sans obj.	0,2%	0,1%

Âge moyen du demandeur
principal

42 ans

Occitanie : 39 ans

Dont part des - de 25 ans : 9,9% (Occitanie : 9,7%)

Dont part des 75 ans et + : 4,0% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	51,3%	45,5%
Pers. seule + 1 ou 2	18,4%	21,1%
Pers. seule + 3 ou +	5,8%	7,0%
2 codemandeurs	8,6%	8,5%
2 codemand. + 1 ou 2	10,1%	10,5%
2 codemand. + 3 ou +	5,5%	7,3%
Sans objet	0,2%	0,1%

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Plafond de ressources	%	Occitanie
=< PLAI	66,1%	69,3%
> PLAI et =< PLUS	20,3%	18,9%
> PLUS et =< PLS	3,3%	3,6%
> PLS	1,4%	1,9%
Non saisie / sans obj.	8,9%	6,3%

Situation pro. du demandeur principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	36,1%	41,1%
Chômage	14,4%	15,7%
Etudiant ou apprenti	3,0%	3,7%
Retraité	13,5%	10,2%
Autre	32,8%	29,2%
Sans objet	0,2%	0,1%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Situation du logement et parcours de vie

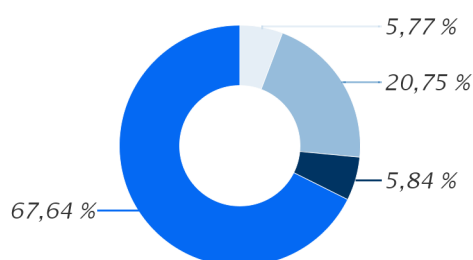
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Statut du logement actuel	%	Occitanie
Propriétaire occupant	4,5%	3,0%
Locataire HLM	27,9%	28,6%
Locataire parc privé	39,8%	36,6%
Logement fonction	0,3%	0,2%
Résidence étudiant	0,2%	0,7%
Hébergé en structure	5,8%	6,0%
Hébergé chez un tiers	17,2%	19,5%
Habitat précaire	1,1%	1,4%
Sans abri	2,4%	2,8%
Non renseigné	0,8%	1,1%



1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	4,5%	6,1%
Logement inadapté	38,2%	41,9%
Obligation de quitter le logement	5,9%	6,7%
Raisons familiales	15,4%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	7,9%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	3,0%	2,2%
Non Renseigné	24,5%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,6%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

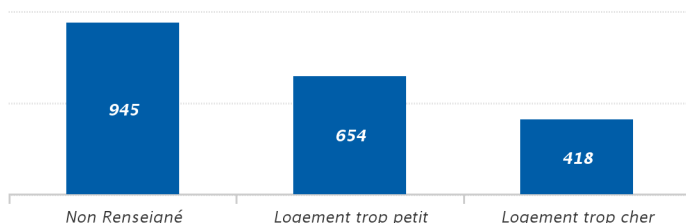
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	40,4%	32,2%
Indifférent	44,4%	51,7%
Maison	15,1%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,5%	1,4%
T1	14,8%	13,5%
T2	35,5%	32,7%
T3	27,0%	28,4%
T4	18,9%	20,0%
T5	3,0%	3,7%
T6 ou plus	0,2%	0,3%

A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la demande locative sociale n'est pas toujours complété avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux demandes de logement adapté sont des valeurs minimum.

Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans une demande de logement active au 31 décembre 2025

383

%	Parking souhaité
58,0%	Non
42,0%	Oui

%	Rez-de-chaussée accepté
25,4%	Non
74,6%	Oui

%	Logement sans ascenseur accepté
30,9%	Non
69,1%	Oui

Dont demandes originaires d'Occitanie :

90,9 %

Rappel des données au 31.12.2024	%	Nom de l'EPCI souhaité
38,6%	41,4%	CA Rodez Agglomération
1,2%	1,4%	CC Aubrac, Carladez et Viadène
1,1%	0,8%	CC Aveyron Bas Ségala Viaur
4,1%	2,6%	CC Comtal Lot et Truyère
1,2%	0,9%	CC Conques-Marcillac
5,4%	5,9%	CC Decazeville Communauté
0,5%	1,1%	CC de la Muse et des Raspes du
0,7%	0,6%	CC de Lévézou Pareloup
19,8%	23,1%	CC de Millau Grands Causses
2,7%	2,0%	CC des Causses à l'Aubrac
0,8%	0,7%	CC du Pays de Salars
0,8%	0,6%	CC du Pays Rignacois
1,0%	0,6%	CC du Plateau de Montbazens
0,4%	0,3%	CC du Réquistanais
2,5%	1,4%	CC Grand-Figeac
1,9%	1,4%	CC Larzac et Vallées
0,6%	0,6%	CC Monts, Rance et Rougier
4,3%	4,2%	CC Saint Affricain, Roquefort, Sep
0,1%	0,1%	Commune sans epci
9,4%	8,4%	Ouest Aveyron Communauté
2,9%	1,9%	Pays Ségali Communauté

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution par année	
918	2020
1 020	2021
995	2022
860	2023
918	2024

Rappel pression en 2024 : 3,3

Nombre de radiations pour attribution (bail signé) en 2025

902

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions) en 2025

4,3

Pression de la demande par EPCI en 2025	%	EPCI du logement attribué
1,2	33,8%	CA Rodez Agglomération
0,0	1,6%	CC Aubrac, Carladez et Viadène
0,0	1,9%	CC Aveyron Bas Ségala Viaur
0,1	4,5%	CC Comtal Lot et Truyère
0,0	1,6%	CC Conques-Marcillac
0,2	8,9%	CC Decazeville Communauté
0,0	1,3%	CC de la Muse et des Rases du
0,0	1,8%	CC de Lévézou Pareloup
0,7	11,7%	CC de Millau Grands Causses
0,1	2,1%	CC des Causses à l'Aubrac
0,0	5,2%	CC du Pays de Salars
0,0	1,7%	CC du Pays Rignacois
0,0	2,2%	CC du Plateau de Montbazens
0,0	0,7%	CC du Réquistanais
0,0	1,4%	CC Grand-Figeac
0,0	1,7%	CC Larzac et Vallées
0,0	1,2%	CC Monts, Rance et Rougier
0,1	5,9%	CC Saint Affricain, Roquefort, Sep
0,0	0,1%	Commune sans epci
0,2	5,2%	Ouest Aveyron Communauté
0,1	5,4%	Pays Ségali Communauté

Nombre d'attributions à des demandes de logement adapté en 2025

95

Soit une pression de la demande de logement adapté de 4 demandes pour une attribution.

Occitanie	%	Typologie du logement attribué
12,3%	12,4%	T1
23,9%	21,5%	T2
37,7%	33,5%	T3
22,4%	28,5%	T4
3,5%	3,8%	T5
0,3%	0,3%	T6 ou +

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 30 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Tranche d'âge de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	25,4%	31,1%
30 - 39 ans	22,3%	24,1%
40 - 49 ans	22,8%	18,2%
50 - 64 ans	16,7%	16,6%
65 ans et +	12,0%	8,7%
Incohé. ou sans obj.	0,8%	1,2%

Dont part des - de 25 ans : 15,0% (Occitanie : 17,9%)

Dont part des 75 ans et + : 3,8% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale de l'attributaire	%	Occitanie
Personne seule	45,1%	43,6%
Pers. seule + 1 ou 2	25,1%	24,6%
Pers. seule + 3 ou +	6,1%	4,8%
2 codemandeurs	8,6%	9,0%
2 codemand. + 1 ou 2	9,9%	11,3%
2 codemand. + 3 ou +	4,4%	5,5%
Sans objet	0,8%	1,2%

Situation pro. de l'attributaire principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	40,5%	46,4%
Chômage	12,1%	8,6%
Étudiant ou apprenti	7,4%	10,5%
Retraité	11,5%	8,9%
Autre	27,7%	24,5%
Sans objet	0,8%	1,2%

Plafonds de ressources de l'attributaire	%	Occitanie
=< PLAI	67,6%	68,0%
> PLAI et =< PLUS	16,2%	16,8%
> PLUS et =< PLS	1,3%	1,9%
> PLS	0,3%	0,6%
Non saisie / sans obj.	14,5%	12,7%

Statut du logement de l'attributaire avant attribution	%	Occitanie
Propriétaire occupant	6,1%	2,5%
Locataire HLM	21,1%	20,7%
Locataire parc privé	35,4%	32,1%
Logement fonction	0,1%	0,3%
Résidence étudiant	0,7%	1,2%
Hébergé en structure	9,3%	9,8%
Hébergé chez un tiers	24,6%	27,8%
Habitat précaire	0,3%	1,4%
Sans abri	1,2%	2,5%
Non Renseigné	1,2%	1,7%

1er motif de la demande de l'attributaire	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	3,1%	5,3%
Logement inadapté	30,5%	36,4%
Obligation de quitter le logement	9,9%	8,2%
Raisons familiales	19,0%	18,1%
Raisons liées à l'emploi	8,8%	11,2%
Raisons liées à l'environnement	3,3%	1,7%
Non Renseigné	24,5%	18,4%
Publics suivis par l'ASE	1,0%	0,6%

Les mutations

Demandes de logement des locataires du parc social

Age du demandeur principal	%	Occitanie
- de 30 ans	12,1%	10,5%
30 - 39 ans	23,0%	26,3%
40 - 49 ans	20,8%	24,5%
50 - 64 ans	28,9%	26,4%
65 ans et +	15,2%	12,4%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	37,8%	28,1%
Pers. seule + 1 ou 2	19,9%	24,4%
Pers. seule + 3 ou +	9,3%	11,6%
2 codemandeurs	9,3%	8,0%
2 codemand. + 1 ou 2	13,2%	14,4%
2 codemand. + 3 ou +	10,5%	13,5%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	5,2%	7,6%
Logement inadapté	43,7%	44,2%
Obligation de quitter le logement	2,4%	1,6%
Raisons familiales	18,8%	24,0%
Raisons liées à l'emploi	7,7%	11,3%
Raisons liées à l'environnement	5,7%	4,6%
Non Renseigné	16,4%	6,4%
Publics suivis par l'ASE	0,1%	0,2%

Type de logement recherché	%	Occitanie
T1	5,5%	5,1%
T2	29,6%	23,6%
T3	30,1%	31,4%
T4	28,0%	32,3%
T5	6,3%	7,0%
T6 et +	0,5%	0,5%

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Age de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	8,3%	16,3%
30 - 39 ans	24,0%	26,8%
40 - 49 ans	23,6%	20,9%
50 - 64 ans	29,3%	22,5%
65 ans et +	14,9%	13,5%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	31,4%	28,6%
Pers. seule + 1 ou 2	24,0%	25,8%
Pers. seule + 3 ou +	6,2%	7,5%
2 codemandeurs	10,7%	9,9%
2 codemand. + 1 ou 2	14,5%	17,7%
2 codemand. + 3 ou +	13,2%	10,6%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	5,8%	6,4%
Logement inadapté	44,6%	44,5%
Obligation de quitter le logement	5,4%	4,2%
Raisons familiales	14,5%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	6,2%	10,7%
Raisons liées à l'environnement	5,0%	4,1%
Non Renseigné	18,2%	11,3%
Publics suivis par l'ASE	0,4%	0,2%

Typologie attribuée	%	Occitanie
T1	0,4%	4,5%
T2	20,7%	17,6%
T3	38,8%	37,7%
T4	32,2%	33,5%
T5	6,2%	6,2%
T6 et +	1,7%	0,5%

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Département du logement attribué	Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025
Aveyron	0
TOTAL	0

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

15,8 %

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

71,2 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la demande locative sociale

GARD

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO

Infocentre SNE, janvier 2026

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

25 363

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Nombre de demandes
actives au 31.12

2020	16 988
2021	18 472
2022	20 494
2023	22 703
2024	23 999

Ancienneté de la
demande

%

Occitanie

< 1 an	58,1%	56,0%
1 à < 3 ans	29,7%	29,7%
3 à < 5 ans	7,2%	8,2%
5 à < 10 ans	4,3%	5,2%
10 ans ou +	0,7%	0,9%

Délai d'attente moyen constaté en 2025

15 mois

Occitanie : 15 mois

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Tranche d'âge du
demandeur
principal

%

Occitanie

- de 30 ans	18,1%	21,9%
30 - 39 ans	24,6%	25,4%
40 - 49 ans	20,8%	21,0%
50 - 64 ans	23,5%	21,5%
65 ans et +	12,9%	10,1%
Incohé. ou sans obj.	0,0%	0,1%

Âge moyen du demandeur
principal

42 ans

Occitanie : 39 ans

Dont part des - de 25 ans : 7,2% (Occitanie : 9,7%)

Dont part des 75 ans et + : 4,2% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	42,8%	45,5%
Pers. seule + 1 ou 2	22,1%	21,1%
Pers. seule + 3 ou +	7,8%	7,0%
2 codemandeurs	8,7%	8,5%
2 codemand. + 1 ou 2	10,5%	10,5%
2 codemand. + 3 ou +	8,1%	7,3%
Sans objet	0,0%	0,1%

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Plafond de ressources	%	Occitanie
=< PLAI	68,6%	69,3%
> PLAI et =< PLUS	17,9%	18,9%
> PLUS et =< PLS	3,2%	3,6%
> PLS	1,8%	1,9%
Non saisie / sans obj.	8,6%	6,3%

Situation pro. du demandeur principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	37,8%	41,1%
Chômage	14,8%	15,7%
Etudiant ou apprenti	1,5%	3,7%
Retraité	12,4%	10,2%
Autre	33,5%	29,2%
Sans objet	0,0%	0,1%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Situation du logement et parcours de vie

Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

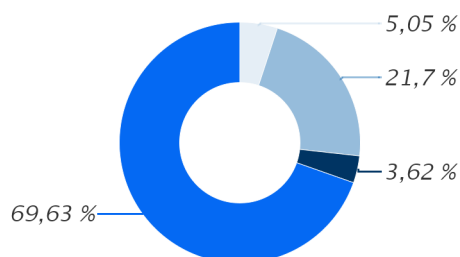
Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Statut du logement actuel	%	Occitanie
Propriétaire occupant	3,3%	3,0%
Locataire HLM	31,5%	28,6%
Locataire parc privé	38,1%	36,6%
Logement fonction	0,3%	0,2%
Résidence étudiant	0,1%	0,7%
Hébergé en structure	3,6%	6,0%
Hébergé chez un tiers	18,2%	19,5%
Habitat précaire	1,0%	1,4%
Sans abri	2,5%	2,8%
Non renseigné	1,3%	1,1%

Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	6,4%	6,1%
Logement inadapté	42,3%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,6%	6,7%
Raisons familiales	18,2%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	7,7%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	1,9%	2,2%
Non Renseigné	16,8%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,3%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

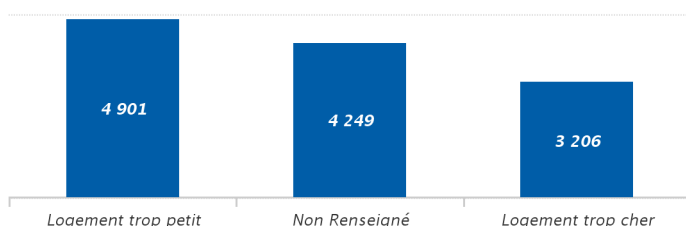
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

35

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	29,2%	32,2%
Indifférent	53,6%	51,7%
Maison	17,2%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,6%	1,4%
T1	11,7%	13,5%
T2	33,0%	32,7%
T3	28,9%	28,4%
T4	21,7%	20,0%
T5	3,7%	3,7%
T6 ou plus	0,4%	0,3%

A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la demande locative sociale n'est pas toujours complété avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux demandes de logement adapté sont des valeurs minimum.

Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans une demande de logement active au 31 décembre 2025

3 800

%	Parking souhaité
47,4%	Non
52,6%	Oui

%	Rez-de-chaussée accepté
14,4%	Non
85,6%	Oui

%	Logement sans ascenseur accepté
20,3%	Non
79,7%	Oui

Dont demandes originaires d'Occitanie :

87,3 %

Rappel des données au 31.12.2024	%	Nom de l'EPCI souhaité
16,7%	15,9%	CA Alès Agglomération
48,8%	48,5%	CA de Nîmes Métropole
6,8%	6,7%	CA du Gard Rhodanien
6,3%	6,7%	CA du Grand Avignon (COGA)
4,3%	4,4%	CC Beaucaire Terre d'Argence
0,1%	0,1%	CC Causses Aigoual Cévennes
1,0%	1,1%	CC de Cèze Cévennes
3,3%	3,4%	CC de Petite Camargue
0,0%	0,0%	CC des Cévennes Gangeoises et
2,3%	2,3%	CC du Pays de Sommières
0,7%	0,6%	CC du Pays Viganais
0,9%	0,9%	CC du Piémont Cévenol
1,2%	1,3%	CC du Pont du Gard
1,7%	1,7%	CC Pays d'Uzès
2,5%	2,7%	CC Rhony, Vistre, Vidourle
3,4%	3,7%	CC Terre de Camargue

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution par année	
3 197	2020
3 418	2021
3 938	2022
3 327	2023
3 319	2024

Rappel pression en 2024 : 6,8

Nombre de radiations pour attribution (bail signé) en 2025

3 685

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions) en 2025

6,9

Pression de la demande par EPCI en 2025	%	EPCI du logement attribué
0,8	19,6%	CA Alès Agglomération
2,4	37,3%	CA de Nîmes Métropole
0,3	8,1%	CA du Gard Rhodanien
0,3	4,4%	CA du Grand Avignon (COGA)
0,2	5,9%	CC Beaucaire Terre d'Argence
0,0	0,1%	CC Causses Aigoual Cévennes
0,1	2,5%	CC de Cèze Cévennes
0,2	5,8%	CC de Petite Camargue
0,0	0,0%	CC des Cévennes Gangeoises et
0,1	2,9%	CC du Pays de Sommières
0,0	0,4%	CC du Pays Viganais
0,0	0,8%	CC du Piémont Cévenol
0,1	3,3%	CC du Pont du Gard
0,1	2,2%	CC Pays d'Uzès
0,1	4,9%	CC Rhony, Vistre, Vidourle
0,2	1,7%	CC Terre de Camargue

Nombre d'attributions à des demandes de logement adapté en 2025

539

Soit une pression de la demande de logement adapté de 7,1 demandes pour une attribution.

Occitanie	%	Typologie du logement attribué
12,3%	5,0%	T1
23,9%	20,4%	T2
37,7%	39,5%	T3
22,4%	31,2%	T4
3,5%	3,6%	T5
0,3%	0,4%	T6 ou +

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 40 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Tranche d'âge de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	24,8%	31,1%
30 - 39 ans	26,5%	24,1%
40 - 49 ans	18,3%	18,2%
50 - 64 ans	18,4%	16,6%
65 ans et +	11,3%	8,7%
Incohé. ou sans obj.	0,6%	1,2%

Dont part des - de 25 ans : 12,1% (Occitanie : 17,9%)

Dont part des 75 ans et + : 4,1% (Occitanie : 3,0%)

Composition familiale de l'attributaire	%	Occitanie
Personne seule	38,3%	43,6%
Pers. seule + 1 ou 2	26,1%	24,6%
Pers. seule + 3 ou +	5,9%	4,8%
2 codemandeurs	9,6%	9,0%
2 codemand. + 1 ou 2	13,4%	11,3%
2 codemand. + 3 ou +	6,1%	5,5%
Sans objet	0,6%	1,2%

Situation pro. de l'attributaire principal	%	Occitanie
Inscrit dans l'emploi	40,2%	46,4%
Chômage	9,6%	8,6%
Étudiant ou apprenti	4,2%	10,5%
Retraité	11,1%	8,9%
Autre	34,3%	24,5%
Sans objet	0,6%	1,2%

Plafonds de ressources de l'attributaire	%	Occitanie
=< PLAI	69,1%	68,0%
> PLAI et =< PLUS	15,8%	16,8%
> PLUS et =< PLS	1,5%	1,9%
> PLS	0,2%	0,6%
Non saisie / sans obj.	13,4%	12,7%

Statut du logement de l'attributaire avant attribution	%	Occitanie
Propriétaire occupant	2,1%	2,5%
Locataire HLM	26,0%	20,7%
Locataire parc privé	30,7%	32,1%
Logement fonction	0,5%	0,3%
Résidence étudiant	0,1%	1,2%
Hébergé en structure	6,2%	9,8%
Hébergé chez un tiers	27,8%	27,8%
Habitat précaire	0,6%	1,4%
Sans abri	2,9%	2,5%
Non Renseigné	3,0%	1,7%

1er motif de la demande de l'attributaire	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	5,9%	5,3%
Logement inadapté	36,4%	36,4%
Obligation de quitter le logement	8,2%	8,2%
Raisons familiales	18,5%	18,1%
Raisons liées à l'emploi	6,6%	11,2%
Raisons liées à l'environnement	1,8%	1,7%
Non Renseigné	22,4%	18,4%
Publics suivis par l'ASE	0,2%	0,6%

Les mutations

Demandes de logement des locataires du parc social

Age du demandeur principal	%	Occitanie
- de 30 ans	8,9%	10,5%
30 - 39 ans	24,5%	26,3%
40 - 49 ans	23,0%	24,5%
50 - 64 ans	27,1%	26,4%
65 ans et +	16,5%	12,4%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	28,7%	28,1%
Pers. seule + 1 ou 2	22,8%	24,4%
Pers. seule + 3 ou +	11,1%	11,6%
2 codemandeurs	9,0%	8,0%
2 codemand. + 1 ou 2	14,5%	14,4%
2 codemand. + 3 ou +	13,9%	13,5%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	8,8%	7,6%
Logement inadapté	46,0%	44,2%
Obligation de quitter le logement	1,9%	1,6%
Raisons familiales	21,8%	24,0%
Raisons liées à l'emploi	9,7%	11,3%
Raisons liées à l'environnement	4,0%	4,6%
Non Renseigné	7,5%	6,4%
Publics suivis par l'ASE	0,3%	0,2%

Type de logement recherché	%	Occitanie
T1	4,9%	5,1%
T2	25,3%	23,6%
T3	30,9%	31,4%
T4	32,2%	32,3%
T5	6,0%	7,0%
T6 et +	0,6%	0,5%

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Age de l'attributaire principal	%	Occitanie
- de 30 ans	16,0%	16,3%
30 - 39 ans	25,6%	26,8%
40 - 49 ans	20,0%	20,9%
50 - 64 ans	20,3%	22,5%
65 ans et +	18,1%	13,5%

Composition familiale	%	Occitanie
Personne seule	24,3%	28,6%
Pers. seule + 1 ou 2	23,5%	25,8%
Pers. seule + 3 ou +	7,8%	7,5%
2 codemandeurs	12,6%	9,9%
2 codemand. + 1 ou 2	19,5%	17,7%
2 codemand. + 3 ou +	12,3%	10,6%

1er motif de la demande	%	Occ.
Dépourvu ou logement indigne	7,2%	6,4%
Logement inadapté	44,1%	44,5%
Obligation de quitter le logement	7,1%	4,2%
Raisons familiales	18,1%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	9,2%	10,7%
Raisons liées à l'environnement	4,3%	4,1%
Non Renseigné	10,0%	11,3%
Publics suivis par l'ASE	0,1%	0,2%

Typologie attribuée	%	Occitanie
T1	1,1%	4,5%
T2	14,5%	17,6%
T3	35,9%	37,7%
T4	41,7%	33,5%
T5	6,5%	6,2%
T6 et +	0,3%	0,5%

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires (CCH et DALO) :

Département du logement attribué	Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025
Gard	51
TOTAL	51

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

13,3 %

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

77 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

HAUTE-GARONNE

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO

Infocentre SNE, janvier 2026

Données fournies par ATLAS.

Deux rapports produits disponibles sur le site internet d'HSO, Espace Adhérents.

GERS

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
2 315	2020
2 408	2021
2 664	2022
2 928	2023
3 059	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

3 285

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

11 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	70,4%	< 1 an
29,7%	24,0%	1 à < 3 ans
8,2%	3,5%	3 à < 5 ans
5,2%	1,9%	5 à < 10 ans
0,9%	0,2%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

43 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	16,5%	- de 30 ans
25,4%	21,6%	30 - 39 ans
21,0%	20,6%	40 - 49 ans
21,5%	26,5%	50 - 64 ans
10,1%	14,8%	65 ans et +
0,1%		Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 6,7%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 4,6%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	34,4%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	14,0%	Chômage
3,7%	1,5%	Etudiant ou apprenti
10,2%	14,2%	Retraité
29,2%	35,9%	Autre
0,1%		Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	52,2%	Personne seule
21,1%	20,9%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	6,1%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	7,9%	2 codemandeurs
10,5%	7,5%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	5,5%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%		Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	69,7%	=< PLAI
18,9%	19,3%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	2,8%	> PLUS et =< PLS
1,9%	1,5%	> PLS
6,3%	6,8%	Non saisie / sans obj.

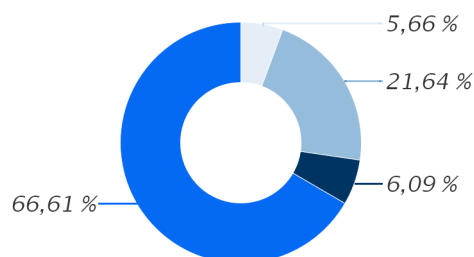
Situation du logement et parcours de vie

Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

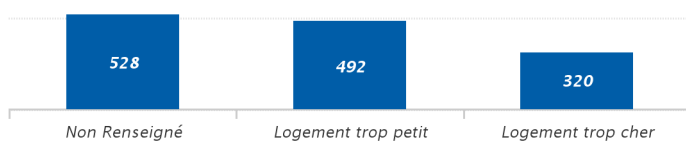
Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	4,4%	Propriétaire occupant
28,6%	25,3%	Locataire HLM
36,6%	41,3%	Locataire parc privé
0,2%	0,3%	Logement fonction
0,7%	0,2%	Résidence étudiant
6,0%	6,1%	Hébergé en structure
19,5%	18,7%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,3%	Habitat précaire
2,8%	1,7%	Sans abri
1,1%	0,8%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	7,0%	6,1%
Logement inadapté	36,7%	41,9%
Obligation de quitter le logement	7,9%	6,7%
Raisons familiales	19,7%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	8,4%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	4,0%	2,2%
Non Renseigné	16,1%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,2%	0,4%

Principaux 1er motifs de la demande



Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	18,5%	32,2%
Indifférent	54,7%	51,7%
Maison	26,8%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	1,0%	1,4%
T1	11,8%	13,5%
T2	37,0%	32,7%
T3	29,3%	28,4%
T4	17,1%	20,0%
T5	3,5%	3,7%
T6 ou plus	0,3%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

571

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	21,6%	Non	6,8%	Non	61,1%
Oui	78,4%	Oui	93,2%	Oui	38,9%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	38,9%	38,6%
CC Armagnac Adour	2,1%	2,2%
CC Artagnan de Fezensac	2,0%	1,7%
CC Astarac Arros en Gascogne	1,6%	1,3%
CC Bastides de Lomagne	2,3%	2,7%
CC Bastides et Vallons du Gers	2,7%	3,2%
CC Coeur d'Astarac en Gascogne	4,4%	4,4%
CC d'Aire-sur-l'Adour	0,8%	1,3%
CC de la Gascogne Toulousaine	11,2%	11,0%
CC de la Lomagne Gersoise	8,1%	7,9%
CC de la Tenarèze	6,7%	7,5%
CC des Coteaux Arrats Gimone	5,4%	4,4%
CC du Bas Armagnac	3,1%	0,0%
CC du Grand Armagnac	5,0%	4,0%
CC du Saves	3,5%	3,9%
CC Val de Gers	2,1%	3,6%
		2,2%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

89,7 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

691

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

4,8

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	710
2021	820
2022	647
2023	600
2024	665

Rappel pression en 2024 : 4,9

EPCI du logement attribué	%	Pression de la demande par EPCI en 2025
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	27,3%	1,1
CC Armagnac Adour	3,3%	0,1
CC Artagnan de Fezensac	2,6%	0,1
CC Astarac Arros en Gascogne	1,9%	0,0
CC Bastides de Lomagne	5,0%	0,1
CC Bastides et Vallons du Gers	2,9%	0,1
CC Coeur d'Astarac en Gascogne	5,1%	0,1
CC d'Aire-sur-l'Adour	1,5%	0,0
CC de la Gascogne Toulousaine	9,3%	0,3
CC de la Lomagne Gersoise	7,7%	0,2
CC de la Tenarèze	9,1%	0,2
CC des Coteaux Arrats Gimone	8,9%	0,2
CC du Bas Armagnac	3,5%	0,1
CC du Grand Armagnac	4,2%	0,1
CC du Saves	3,3%	0,1
CC Val de Gers	4,4%	0,1

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	7,1%	12,3%
T2	24,3%	23,9%
T3	37,5%	37,7%
T4	25,2%	22,4%
T5	5,8%	3,5%
T6 ou +	0,1%	0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

107

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 5,3 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 10 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	41,8%	Personne seule
24,6%	30,4%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	5,4%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	7,2%	2 codemandeurs
11,3%	9,7%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	5,5%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%		Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	21,0%	- de 30 ans
24,1%	25,6%	30 - 39 ans
18,2%	20,1%	40 - 49 ans
16,6%	22,0%	50 - 64 ans
8,7%	11,3%	65 ans et +
1,2%		Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 10,4% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 4,3%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	72,2%	=< PLAI
16,8%	16,5%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	0,6%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,6%	> PLS
12,7%	10,1%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	40,4%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	11,1%	Chômage
10,5%	5,4%	Étudiant ou apprenti
8,9%	10,7%	Retraité
24,5%	32,4%	Autre
1,2%		Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	7,7%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	33,6%	Logement inadapté
8,2%	10,0%	Obligation de quitter le logement
18,1%	22,6%	Raisons familiales
11,2%	6,8%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	4,1%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	15,1%	Non Renseigné
0,6%	0,1%	Publics suivis par l'ASE
	0,1%	

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	4,1%	Propriétaire occupant
20,7%	16,9%	Locataire HLM
32,1%	42,5%	Locataire parc privé
0,3%	0,1%	Logement fonction
1,2%	0,6%	Résidence étudiant
9,8%	9,1%	Hébergé en structure
27,8%	22,6%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,6%	Habitat précaire
2,5%	2,0%	Sans abri
1,7%	0,4%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	15,1%	- de 30 ans
26,8%	22,4%	30 - 39 ans
20,9%	22,9%	40 - 49 ans
22,5%	28,6%	50 - 64 ans
13,5%	10,9%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	9,3%	- de 30 ans
26,3%	22,0%	30 - 39 ans
24,5%	25,1%	40 - 49 ans
26,4%	29,2%	50 - 64 ans
12,4%	14,4%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	33,3%	Personne seule
25,8%	31,8%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	3,1%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	5,7%	2 codemandeurs
17,7%	15,1%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	10,9%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	39,6%	Personne seule
24,4%	23,7%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	10,9%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	5,9%	2 codemandeurs
14,4%	10,0%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	10,0%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	6,3%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	51,6%	Logement inadapté
4,2%	2,1%	Obligation de quitter le logement
18,6%	19,3%	Raisons familiales
10,7%	6,3%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	6,3%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	7,8%	Non Renseigné
0,2%	0,5%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	6,9%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	44,6%	Logement inadapté
1,6%	1,6%	Obligation de quitter le logement
24,0%	23,5%	Raisons familiales
11,3%	10,0%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	5,8%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	7,2%	Non Renseigné
0,2%	0,4%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	1,6%	T1
17,6%	21,9%	T2
37,7%	38,5%	T3
33,5%	27,6%	T4
6,2%	9,9%	T5
0,5%	0,5%	T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	6,2%	T1
23,6%	31,0%	T2
31,4%	27,6%	T3
32,3%	27,5%	T4
7,0%	7,1%	T5
0,5%	0,7%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
0	Gers
0	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

68,1 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

20 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

HERAULT

Janvier 2026
Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
43 130	2020
45 662	2021
51 200	2022
56 166	2023
61 113	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

65 467

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

21 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	49,4%	< 1 an
29,7%	32,0%	1 à < 3 ans
8,2%	10,0%	3 à < 5 ans
5,2%	7,1%	5 à < 10 ans
0,9%	1,5%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

39 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	20,6%	- de 30 ans
25,4%	25,9%	30 - 39 ans
21,0%	21,7%	40 - 49 ans
21,5%	21,6%	50 - 64 ans
10,1%	9,9%	65 ans et +
0,1%	0,2%	Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 8,6%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 2,9%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	43,5%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	15,5%	Chômage
3,7%	4,1%	Etudiant ou apprenti
10,2%	10,1%	Retraité
29,2%	26,7%	Autre
0,1%	0,2%	Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	44,9%	Personne seule
21,1%	20,0%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	6,3%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	8,9%	2 codemandeurs
10,5%	11,4%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	8,4%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%	0,2%	Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	65,1%	=< PLAI
18,9%	20,4%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	4,1%	> PLUS et =< PLS
1,9%	2,3%	> PLS
6,3%	8,2%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

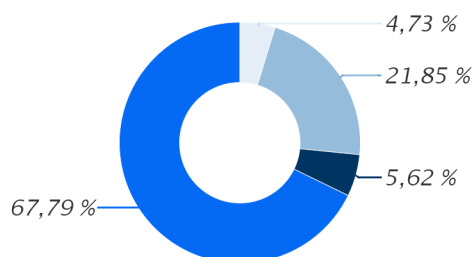
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	2,7%	Propriétaire occupant
28,6%	27,2%	Locataire HLM
36,6%	40,5%	Locataire parc privé
0,2%	0,2%	Logement fonction
0,7%	0,8%	Résidence étudiant
6,0%	5,6%	Hébergé en structure
19,5%	18,4%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,1%	Habitat précaire
2,8%	2,4%	Sans abri
1,1%	1,1%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	4,4%	6,1%
Logement inadapté	43,8%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,3%	6,7%
Raisons familiales	17,6%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	10,5%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	1,9%	2,2%
Non Renseigné	15,3%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,4%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

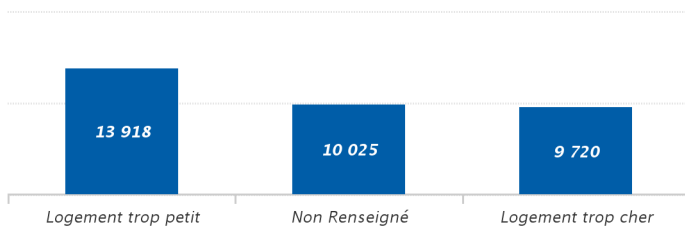
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

112

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	35,1%	32,2%
Indifférent	54,2%	51,7%
Maison	10,7%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,9%	1,4%
T1	14,4%	13,5%
T2	33,9%	32,7%
T3	27,4%	28,4%
T4	19,3%	20,0%
T5	3,7%	3,7%
T6 ou plus	0,4%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

9 330

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	24,5%	Non	19,6%	Non	38,7%
Oui	75,5%	Oui	80,4%	Oui	61,3%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CA de Béziers-Méditerranée	11,0%	10,6%
CA du Pays de l'Or	3,5%	3,5%
CA Hérault-Méditerranée	5,0%	5,0%
CA Lunel Agglo	3,2%	3,2%
CA Sète Agglopôle Méditerranée	10,3%	10,7%
CC des Cévennes Gangeoises et	0,3%	0,3%
CC du Clermontais	1,3%	1,2%
CC du Grand Pic Saint-Loup	1,4%	1,4%
CC du Haut-Languedoc	0,0%	0,0%
CC du Minervois au Caroux	0,2%	0,2%
CC Grand Orb Communauté de C	0,4%	0,5%
CC la Domitienne	1,1%	1,1%
CC Les Avant-Monts	0,5%	0,5%
CC Lodévois et Larzac	0,4%	0,5%
CC Sud-Hérault	0,3%	0,4%
CC Vallée de l'Hérault	1,2%	1,2%
Montpellier Méditerranée Métropo	59,9%	59,7%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

87 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

6 207

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

10,5

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	5 751
2021	6 204
2022	6 598
2023	6 316
2024	6 304

Rappel pression en 2024 : 8,9

EPCI du logement attribué	%	Pression de la demande par EPCI en 2025
CA de Béziers-Méditerranée	14,4%	0,8
CA du Pays de l'Or	7,4%	0,2
CA Hérault-Méditerranée	7,4%	0,4
CA Lunel Agglo	3,0%	0,2
CA Sète Agglopôle Méditerranée	11,2%	0,7
CC des Cévennes Gangeoises et	0,3%	0,0
CC du Clermontais	1,6%	0,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	3,4%	0,1
CC du Haut-Languedoc	0,1%	0,0
CC du Minervois au Caroux	0,5%	0,0
CC Grand Orb Communauté de C	0,8%	0,0
CC la Domitienne	3,5%	0,1
CC Les Avant-Monts	1,4%	0,0
CC Lodévois et Larzac	0,5%	0,0
CC Sud-Hérault	0,6%	0,0
CC Vallée de l'Hérault	2,0%	0,1
Montpellier Méditerranée Métropol	42,0%	4,3

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	13,7%	12,3%
T2	27,2%	23,9%
T3	38,0%	37,7%
T4	17,8%	22,4%
T5	2,6%	3,5%
T6 ou +	0,7%	0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

665

Soit une pression de la demande de logement adapté
de 14 demandes pour une attribution.

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 20 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	43,6%	Personne seule
24,6%	23,7%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	3,9%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	8,8%	2 codemandeurs
11,3%	11,8%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	5,5%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	2,7%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	30,3%	- de 30 ans
24,1%	23,5%	30 - 39 ans
18,2%	17,5%	40 - 49 ans
16,6%	17,4%	50 - 64 ans
8,7%	8,7%	65 ans et +
1,2%	2,7%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 16,8% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 3,2%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	63,6%	=< PLAI
16,8%	18,4%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	2,0%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,5%	> PLS
12,7%	15,5%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	47,9%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	7,5%	Chômage
10,5%	11,3%	Étudiant ou apprenti
8,9%	8,9%	Retraité
24,5%	21,7%	Autre
1,2%	2,7%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	5,2%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	37,9%	Logement inadapté
8,2%	8,2%	Obligation de quitter le logement
18,1%	14,6%	Raisons familiales
11,2%	8,8%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	1,4%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	23,5%	Non Renseigné
0,6%	0,5%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	1,4%	Propriétaire occupant
20,7%	21,0%	Locataire HLM
32,1%	36,7%	Locataire parc privé
0,3%	0,2%	Logement fonction
1,2%	0,8%	Résidence étudiant
9,8%	9,9%	Hébergé en structure
27,8%	23,8%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,2%	Habitat précaire
2,5%	2,2%	Sans abri
1,7%	2,8%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	23,8%	- de 30 ans
26,8%	25,7%	30 - 39 ans
20,9%	17,9%	40 - 49 ans
22,5%	21,4%	50 - 64 ans
13,5%	11,1%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	9,0%	- de 30 ans
26,3%	27,4%	30 - 39 ans
24,5%	25,9%	40 - 49 ans
26,4%	25,5%	50 - 64 ans
12,4%	12,2%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	34,5%	Personne seule
25,8%	24,3%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	6,8%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	9,4%	2 codemandeurs
17,7%	16,8%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	8,3%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	27,0%	Personne seule
24,4%	23,8%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	11,1%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	8,1%	2 codemandeurs
14,4%	15,2%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	14,8%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	3,7%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	42,6%	Logement inadapté
4,2%	1,4%	Obligation de quitter le logement
18,6%	18,0%	Raisons familiales
10,7%	10,0%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	4,0%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	20,1%	Non Renseigné
0,2%	0,2%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	5,2%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	43,3%	Logement inadapté
1,6%	1,3%	Obligation de quitter le logement
24,0%	25,9%	Raisons familiales
11,3%	13,0%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	4,4%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	6,7%	Non Renseigné
0,2%	0,2%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	14,6%	T1
17,6%	17,5%	T2
37,7%	36,0%	T3
33,5%	26,7%	T4
6,2%	4,3%	T5
0,5%	0,9%	T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	5,0%	T1
23,6%	24,3%	T2
31,4%	30,5%	T3
32,3%	32,7%	T4
7,0%	6,9%	T5
0,5%	0,6%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
138	Hérault
138	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

75,3 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

19,1 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

LOT

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
1 563	2020
1 765	2021
2 011	2022
2 292	2023
2 428	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

2 639

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

8 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	76,7%	< 1 an
29,7%	20,5%	1 à < 3 ans
8,2%	2,1%	3 à < 5 ans
5,2%	0,5%	5 à < 10 ans
0,9%	0,2%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

38 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	21,9%	- de 30 ans
25,4%	24,7%	30 - 39 ans
21,0%	20,0%	40 - 49 ans
21,5%	22,3%	50 - 64 ans
10,1%	11,0%	65 ans et +
0,1%	0,2%	Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 10,8%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 3,1%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	36,1%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	17,7%	Chômage
3,7%	3,4%	Etudiant ou apprenti
10,2%	11,7%	Retraité
29,2%	31,0%	Autre
0,1%	0,2%	Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	55,3%	Personne seule
21,1%	21,3%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	5,2%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	8,6%	2 codemandeurs
10,5%	6,6%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	2,8%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%	0,2%	Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	67,4%	=< PLAI
18,9%	19,7%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	2,9%	> PLUS et =< PLS
1,9%	1,6%	> PLS
6,3%	8,5%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

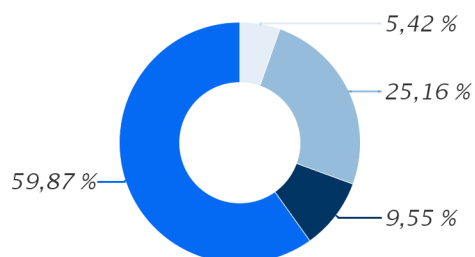
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

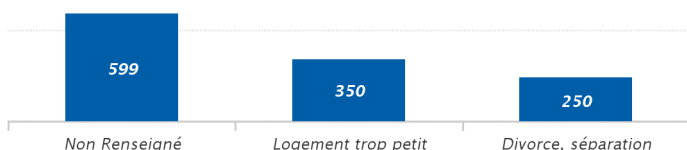
Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	4,1%	Propriétaire occupant
28,6%	23,9%	Locataire HLM
36,6%	36,0%	Locataire parc privé
0,2%	0,2%	Logement fonction
0,7%	0,3%	Résidence étudiant
6,0%	9,5%	Hébergé en structure
19,5%	22,0%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,2%	Habitat précaire
2,8%	1,9%	Sans abri
1,1%	0,9%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	5,2%	6,1%
Logement inadapté	30,1%	41,9%
Obligation de quitter le logement	9,1%	6,7%
Raisons familiales	19,2%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	10,6%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	2,7%	2,2%
Non Renseigné	22,7%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,5%	0,4%

Principaux 1er motifs de la demande



Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	26,6%	32,2%
Indifférent	44,1%	51,7%
Maison	29,4%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	1,2%	1,4%
T1	18,9%	13,5%
T2	34,7%	32,7%
T3	28,1%	28,4%
T4	14,5%	20,0%
T5	2,4%	3,7%
T6 ou plus	0,3%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

295

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	20,5%	Non	13,9%	Non	62,0%
Oui	79,5%	Oui	86,1%	Oui	38,0%

Nom de l'EPCI souhaité	%
CA du Grand Cahors	44,7%
CC Causses et Vallée de la Dordogne	19,3%
CC Cazals-Salviac	1,0%
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	5,2%
CC du Causse de Labastide Mura	0,8%
CC du Pays de Lalbenque-Limoges	1,7%
CC du Quercy Blanc	1,7%
CC Grand-Figeac	21,3%
CC Quercy - Bouriane	4,4%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

86,1 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

490

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

5,4

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	695
2021	758
2022	683
2023	596
2024	562

Rappel pression en 2024 : 3,8

EPCI du logement attribué	%
CA du Grand Cahors	46,2%
CC Causses et Vallée de la Dordogne	16,0%
CC Cazals-Salviac	1,2%
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	4,0%
CC du Causse de Labastide Murat	1,0%
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	2,4%
CC du Quercy Blanc	1,7%
CC Grand-Figeac	22,2%
CC Quercy - Bouriane	5,4%

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	20,0%	12,3%
T2	24,1%	23,9%
T3	25,5%	37,7%
T4	26,7%	22,4%
T5	3,7%	3,5%
T6 ou +		0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

37

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 8 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 10 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	49,2%	Personne seule
24,6%	21,8%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	5,3%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	6,5%	2 codemandeurs
11,3%	9,8%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	4,3%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	3,1%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	31,2%	- de 30 ans
24,1%	23,9%	30 - 39 ans
18,2%	15,7%	40 - 49 ans
16,6%	16,3%	50 - 64 ans
8,7%	9,8%	65 ans et +
1,2%	3,1%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 24,3% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 4,1%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	69,0%	=< PLAI
16,8%	13,7%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	2,2%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,8%	> PLS
12,7%	14,3%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	37,3%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	9,2%	Chômage
10,5%	16,9%	Étudiant ou apprenti
8,9%	11,8%	Retraité
24,5%	21,6%	Autre
1,2%	3,1%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	4,7%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	26,9%	Logement inadapté
8,2%	8,8%	Obligation de quitter le logement
18,1%	15,7%	Raisons familiales
11,2%	10,2%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	1,6%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	31,0%	Non Renseigné
0,6%	0,4%	Publics suivis par l'ASE
	0,6%	

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	3,7%	Propriétaire occupant
20,7%	13,1%	Locataire HLM
32,1%	31,6%	Locataire parc privé
0,3%	0,4%	Logement fonction
1,2%	1,4%	Résidence étudiant
9,8%	10,2%	Hébergé en structure
27,8%	34,3%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,0%	Habitat précaire
2,5%	1,0%	Sans abri
1,7%	3,3%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	6,8%	- de 30 ans
26,8%	27,3%	30 - 39 ans
20,9%	18,2%	40 - 49 ans
22,5%	26,1%	50 - 64 ans
13,5%	21,6%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	8,7%	- de 30 ans
26,3%	23,9%	30 - 39 ans
24,5%	24,0%	40 - 49 ans
26,4%	29,0%	50 - 64 ans
12,4%	14,3%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	37,5%	Personne seule
25,8%	29,5%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	5,7%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	4,5%	2 codemandeurs
17,7%	11,4%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	11,4%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	39,9%	Personne seule
24,4%	24,6%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	7,2%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	10,6%	2 codemandeurs
14,4%	9,2%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	8,5%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	5,7%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	48,9%	Logement inadapté
4,2%	1,1%	Obligation de quitter le logement
18,6%	14,8%	Raisons familiales
10,7%	9,1%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	5,7%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	13,6%	Non Renseigné
0,2%	1,1%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	6,2%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	41,3%	Logement inadapté
1,6%	1,4%	Obligation de quitter le logement
24,0%	23,2%	Raisons familiales
11,3%	8,6%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	4,9%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	14,0%	Non Renseigné
0,2%	0,3%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	4,5%	T1
17,6%	29,5%	T2
37,7%	20,5%	T3
33,5%	39,8%	T4
6,2%	5,7%	T5
0,5%		T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	7,8%	T1
23,6%	30,5%	T2
31,4%	32,9%	T3
32,3%	22,4%	T4
7,0%	5,7%	T5
0,5%	0,8%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
0	Lot
0	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

77,3 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

19,9 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

LOZERE

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
879	2020
930	2021
1 061	2022
986	2023
1 215	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

1 187

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

5 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	79,1%	< 1 an
29,7%	18,3%	1 à < 3 ans
8,2%	2,1%	3 à < 5 ans
5,2%	0,6%	5 à < 10 ans
0,9%		10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

38 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	26,0%	- de 30 ans
25,4%	21,6%	30 - 39 ans
21,0%	19,5%	40 - 49 ans
21,5%	22,5%	50 - 64 ans
10,1%	8,8%	65 ans et +
0,1%	1,6%	Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 15,3%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 2,0%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	37,8%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	15,6%	Chômage
3,7%	5,9%	Etudiant ou apprenti
10,2%	10,2%	Retraité
29,2%	28,9%	Autre
0,1%	1,6%	Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	57,5%	Personne seule
21,1%	14,1%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	5,0%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	9,0%	2 codemandeurs
10,5%	7,9%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	5,0%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%	1,6%	Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	58,6%	=< PLAI
18,9%	20,1%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	4,6%	> PLUS et =< PLS
1,9%	2,2%	> PLS
6,3%	14,5%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

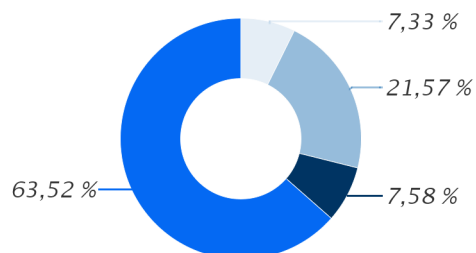
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	4,0%	Propriétaire occupant
28,6%	27,0%	Locataire HLM
36,6%	36,6%	Locataire parc privé
0,2%	0,5%	Logement fonction
0,7%	0,4%	Résidence étudiant
6,0%	7,6%	Hébergé en structure
19,5%	17,2%	Hébergé chez un tiers
1,4%	2,1%	Habitat précaire
2,8%	2,3%	Sans abri
1,1%	2,4%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	5,2%	6,1%
Logement inadapté	30,8%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,4%	6,7%
Raisons familiales	15,6%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	13,1%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	2,2%	2,2%
Non Renseigné	25,4%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	1,3%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

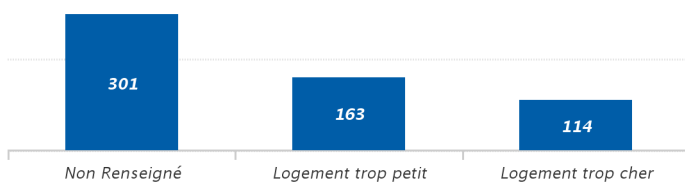
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	33,6%	32,2%
Indifférent	44,7%	51,7%
Maison	21,7%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	1,2%	1,4%
T1	19,0%	13,5%
T2	32,8%	32,7%
T3	26,3%	28,4%
T4	16,6%	20,0%
T5	4,0%	3,7%
T6 ou plus	0,2%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

150

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	13,7%	Non	12,0%	Non	58,4%
Oui	86,3%	Oui	88,0%	Oui	41,6%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CC Aubrac Lot Causses Tarn	5,9%	6,1%
CC Coeur de Lozère	50,0%	51,3%
CC de Millau Grands Causses	0,3%	0,4%
CC des Cévennes au Mont Lozère	2,5%	3,3%
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	2,3%	2,3%
CC des Terres d'Apcher-Margeride	11,1%	8,9%
CC du Gévaudan	10,4%	9,5%
CC du Haut Allier Margeride	3,8%	4,0%
CC Gorges Causses Cévennes	9,1%	9,8%
CC Mont Lozère	2,8%	3,2%
CC Randon - Margeride	1,7%	1,2%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

84,1 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

333

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

3,6

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	414
2021	336
2022	259
2023	404
2024	380

Rappel pression en 2024 : 2,4

EPCI du logement attribué	%
CC Aubrac Lot Causses Tarn	7,9%
CC Coeur de Lozère	43,3%
CC des Cévennes au Mont Lozère	0,9%
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	4,2%
CC des Terres d'Apcher-Margeride	13,2%
CC du Gévaudan	9,5%
CC du Haut Allier Margeride	4,2%
CC Gorges Causses Cévennes	6,7%
CC Mont Lozère	5,6%
CC Randon - Margeride	4,6%

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	7,5%	12,3%
T2	17,4%	23,9%
T3	29,4%	37,7%
T4	38,7%	22,4%
T5	6,3%	3,5%
T6 ou +	0,6%	0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

54

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 2,8 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 10 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	45,0%	Personne seule
24,6%	28,8%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	5,1%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	5,7%	2 codemandeurs
11,3%	7,2%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	6,3%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	1,8%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	29,7%	- de 30 ans
24,1%	25,5%	30 - 39 ans
18,2%	21,6%	40 - 49 ans
16,6%	16,5%	50 - 64 ans
8,7%	4,8%	65 ans et +
1,2%	1,8%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 15,9% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 1,2%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	64,0%	=< PLAI
16,8%	19,2%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	1,2%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,9%	> PLS
12,7%	14,7%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	51,7%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	13,5%	Chômage
10,5%	3,9%	Étudiant ou apprenti
8,9%	6,0%	Retraité
24,5%	23,1%	Autre
1,2%	1,8%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	4,5%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	30,0%	Logement inadapté
8,2%	6,6%	Obligation de quitter le logement
18,1%	18,3%	Raisons familiales
11,2%	15,0%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	4,5%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	20,1%	Non Renseigné
0,6%	0,9%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	5,4%	Propriétaire occupant
20,7%	21,6%	Locataire HLM
32,1%	39,6%	Locataire parc privé
0,3%	0,3%	Logement fonction
1,2%	9,6%	Résidence étudiant
9,8%	19,5%	Hébergé en structure
27,8%	0,6%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,2%	Habitat précaire
2,5%	2,1%	Sans abri
1,7%		Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	24,0%	- de 30 ans
26,8%	23,0%	30 - 39 ans
20,9%	18,0%	40 - 49 ans
22,5%	25,0%	50 - 64 ans
13,5%	10,0%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	12,4%	- de 30 ans
26,3%	24,0%	30 - 39 ans
24,5%	24,0%	40 - 49 ans
26,4%	24,0%	50 - 64 ans
12,4%	15,6%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	45,0%	Personne seule
25,8%	25,0%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	5,0%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	7,0%	2 codemandeurs
17,7%	10,0%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	8,0%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	43,8%	Personne seule
24,4%	20,2%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	9,1%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	6,7%	2 codemandeurs
14,4%	10,9%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	9,3%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	7,0%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	41,0%	Logement inadapté
4,2%	2,0%	Obligation de quitter le logement
18,6%	14,0%	Raisons familiales
10,7%	15,0%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	6,0%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	13,0%	Non Renseigné
0,2%	2,0%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	4,8%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	39,6%	Logement inadapté
1,6%	1,3%	Obligation de quitter le logement
24,0%	22,1%	Raisons familiales
11,3%	12,6%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	5,7%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	13,7%	Non Renseigné
0,2%	0,2%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	3,0%	T1
17,6%	17,0%	T2
37,7%	29,0%	T3
33,5%	44,0%	T4
6,2%	6,0%	T5
0,5%	1,0%	T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	9,3%	T1
23,6%	26,1%	T2
31,4%	29,9%	T3
32,3%	25,1%	T4
7,0%	9,7%	T5
0,5%		

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
0	Lozère
0	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

83,3 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

18,7 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

HAUTES-PYRENEES

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
2 753	2020
3 169	2021
3 644	2022
4 326	2023
4 769	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

5 052

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

9 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	76,8%	< 1 an
29,7%	20,1%	1 à < 3 ans
8,2%	2,3%	3 à < 5 ans
5,2%	0,8%	5 à < 10 ans
0,9%	0,0%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

42 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	21,4%	- de 30 ans
25,4%	24,0%	30 - 39 ans
21,0%	19,9%	40 - 49 ans
21,5%	21,1%	50 - 64 ans
10,1%	13,5%	65 ans et +
0,1%	0,2%	Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 9,6%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 4,2%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	37,3%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	14,9%	Chômage
3,7%	1,8%	Etudiant ou apprenti
10,2%	12,9%	Retraité
29,2%	33,0%	Autre
0,1%	0,2%	Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	49,3%	Personne seule
21,1%	22,0%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	6,1%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	8,7%	2 codemandeurs
10,5%	9,2%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	4,5%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%	0,2%	Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	68,7%	=< PLAI
18,9%	19,7%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	3,3%	> PLUS et =< PLS
1,9%	1,3%	> PLS
6,3%	6,9%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

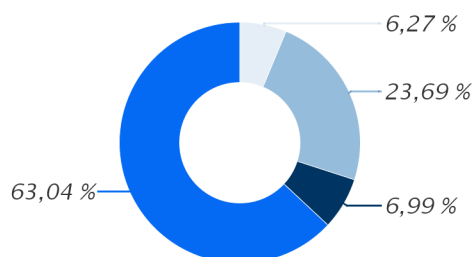
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

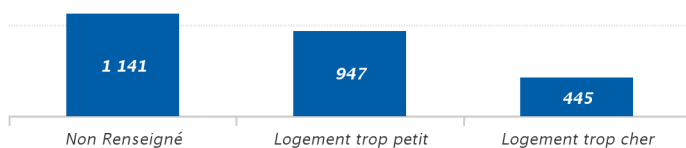
Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	4,5%	Propriétaire occupant
28,6%	29,7%	Locataire HLM
36,6%	33,3%	Locataire parc privé
0,2%	0,3%	Logement fonction
0,7%	0,1%	Résidence étudiant
6,0%	7,0%	Hébergé en structure
19,5%	19,6%	Hébergé chez un tiers
1,4%	2,0%	Habitat précaire
2,8%	2,1%	Sans abri
1,1%	1,3%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	4,9%	6,1%
Logement inadapté	36,7%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,9%	6,7%
Raisons familiales	19,0%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	7,6%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	2,1%	2,2%
Non Renseigné	22,6%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,3%	0,4%

Principaux 1er motifs de la demande



Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	33,2%	32,2%
Indifférent	44,1%	51,7%
Maison	22,6%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,6%	1,4%
T1	13,8%	13,5%
T2	32,2%	32,7%
T3	31,0%	28,4%
T4	18,5%	20,0%
T5	3,5%	3,7%
T6 ou plus	0,4%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

494

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	20,5%	Non	9,1%	Non	58,0%
Oui	79,5%	Oui	90,9%	Oui	42,0%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	78,8%	78,5%
CC Adour Madiran	3,6%	3,8%
CC Aure Louron	1,2%	1,3%
CC de la Haute-Bigorre	5,9%	5,5%
CC des Coteaux du Val d'Arros	0,5%	0,5%
CC du Pays de Trie et du Magnoas	0,7%	0,6%
CC du Plateau de Lannemezan	4,4%	4,9%
CC Neste Barousse	0,3%	0,2%
CC Pyrénées Vallées des Gaves	4,6%	4,8%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

86 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

1 110

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

4,6

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	1 246
2021	1 366
2022	1 304
2023	957
2024	1 043

Rappel pression en 2024 : 4,5

EPCI du logement attribué	%
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	76,5%
CC Adour Madiran	5,0%
CC Aure Louron	1,4%
CC de la Haute-Bigorre	6,2%
CC des Coteaux du Val d'Arros	1,4%
CC du Pays de Trie et du Magnoa	0,7%
CC du Plateau de Lannemezan	4,0%
CC Neste Barousse	0,1%
CC Pyrénées Vallées des Gaves	4,8%

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	11,0%	12,3%
T2	19,6%	23,9%
T3	41,8%	37,7%
T4	24,2%	22,4%
T5	3,3%	3,5%
T6 ou +		0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

67

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 7,4 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 20 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	47,7%	Personne seule
24,6%	25,7%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	5,5%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	7,2%	2 codemandeurs
11,3%	8,6%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	4,1%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	1,3%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	26,1%	- de 30 ans
24,1%	19,8%	30 - 39 ans
18,2%	20,3%	40 - 49 ans
16,6%	19,6%	50 - 64 ans
8,7%	12,9%	65 ans et +
1,2%	1,3%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 15,9% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 5,6%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	71,4%	=< PLAI
16,8%	17,7%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	1,7%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,3%	> PLS
12,7%	8,9%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	40,0%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	8,8%	Chômage
10,5%	8,2%	Étudiant ou apprenti
8,9%	11,6%	Retraité
24,5%	30,1%	Autre
1,2%	1,3%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	2,3%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	28,8%	Logement inadapté
8,2%	15,0%	Obligation de quitter le logement
18,1%	24,2%	Raisons familiales
11,2%	4,4%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	0,9%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	24,0%	Non Renseigné
0,6%	0,3%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	4,1%	Propriétaire occupant
20,7%	27,7%	Locataire HLM
32,1%	23,4%	Locataire parc privé
0,3%	0,1%	Logement fonction
1,2%	0,1%	Résidence étudiant
9,8%	11,4%	Hébergé en structure
27,8%	28,0%	Hébergé chez un tiers
1,4%	2,0%	Habitat précaire
2,5%	0,9%	Sans abri
1,7%	2,3%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	8,7%	- de 30 ans
26,8%	18,6%	30 - 39 ans
20,9%	21,9%	40 - 49 ans
22,5%	27,0%	50 - 64 ans
13,5%	23,8%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	12,3%	- de 30 ans
26,3%	24,2%	30 - 39 ans
24,5%	21,6%	40 - 49 ans
26,4%	25,7%	50 - 64 ans
12,4%	16,3%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	39,9%	Personne seule
25,8%	24,6%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	6,0%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	11,5%	2 codemandeurs
17,7%	11,2%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	6,8%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	37,4%	Personne seule
24,4%	23,9%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	10,4%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	8,6%	2 codemandeurs
14,4%	11,3%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	8,4%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	3,3%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	32,2%	Logement inadapté
4,2%	28,4%	Obligation de quitter le logement
18,6%	14,5%	Raisons familiales
10,7%	5,7%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	1,6%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	13,9%	Non Renseigné
0,2%	0,3%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	6,2%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	43,3%	Logement inadapté
1,6%	4,2%	Obligation de quitter le logement
24,0%	20,6%	Raisons familiales
11,3%	7,6%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	3,5%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	14,6%	Non Renseigné
0,2%	0,0%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	1,9%	T1
17,6%	21,9%	T2
37,7%	44,5%	T3
33,5%	28,1%	T4
6,2%	3,6%	T5
0,5%		T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	6,1%	T1
23,6%	28,1%	T2
31,4%	31,4%	T3
32,3%	25,9%	T4
7,0%	7,8%	T5
0,5%	0,7%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires (CCH et DALO) :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
0	Hautes-Pyrénées
0	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

67,5 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

19,4 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

PYRENEES ORIENTALES

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
12 772	2020
13 463	2021
15 246	2022
16 800	2023
18 864	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

20 328

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

15 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	59,1%	< 1 an
29,7%	29,3%	1 à < 3 ans
8,2%	7,0%	3 à < 5 ans
5,2%	4,0%	5 à < 10 ans
0,9%	0,6%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

42 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	19,4%	- de 30 ans
25,4%	25,5%	30 - 39 ans
21,0%	21,1%	40 - 49 ans
21,5%	23,3%	50 - 64 ans
10,1%	10,7%	65 ans et +
0,1%	0,0%	Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 7,8%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 3,1%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	35,1%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	16,8%	Chômage
3,7%	2,0%	Etudiant ou apprenti
10,2%	10,8%	Retraité
29,2%	35,2%	Autre
0,1%	0,0%	Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	42,7%	Personne seule
21,1%	22,4%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	8,0%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	9,4%	2 codemandeurs
10,5%	10,9%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	6,6%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%	0,0%	Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	66,5%	=< PLAI
18,9%	17,4%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	3,0%	> PLUS et =< PLS
1,9%	1,6%	> PLS
6,3%	11,5%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

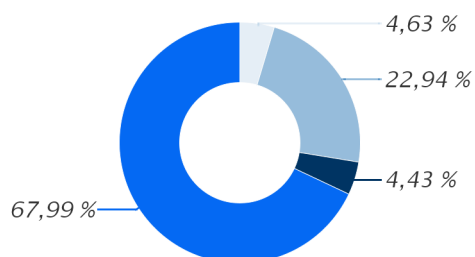
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	2,7%	Propriétaire occupant
28,6%	25,8%	Locataire HLM
36,6%	42,2%	Locataire parc privé
0,2%	0,3%	Logement fonction
0,7%	0,1%	Résidence étudiant
6,0%	4,4%	Hébergé en structure
19,5%	19,3%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,3%	Habitat précaire
2,8%	2,4%	Sans abri
1,1%	1,5%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	5,9%	6,1%
Logement inadapté	42,0%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,9%	6,7%
Raisons familiales	18,2%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	7,5%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	1,7%	2,2%
Non Renseigné	17,5%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,3%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

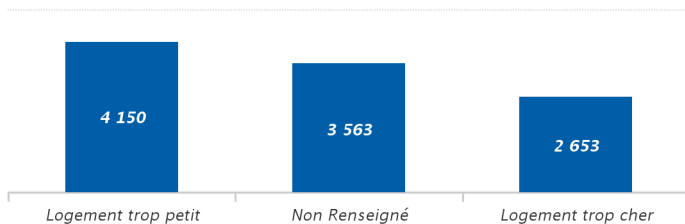
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

36

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	24,5%	32,2%
Indifférent	57,1%	51,7%
Maison	18,4%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,5%	1,4%
T1	12,2%	13,5%
T2	32,1%	32,7%
T3	29,8%	28,4%
T4	20,8%	20,0%
T5	4,1%	3,7%
T6 ou plus	0,4%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

3 033

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	23,8%	Non	14,0%	Non	47,9%
Oui	76,2%	Oui	86,0%	Oui	52,1%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CC Agly Fenouillèdes	0,2%	0,4%
CC Conflent-Canigó	1,6%	1,9%
CC Corbières Salanque Méditerranée	4,0%	3,7%
CC des Albères, de la Côte Vermeille	10,4%	10,5%
CC des Aspres	3,3%	3,5%
CC du Haut Vallespir	0,7%	0,8%
CC du Vallespir	2,9%	3,2%
CC Pyrénées Catalanes	0,7%	0,8%
CC Pyrénées Cerdagne	1,0%	0,9%
CC Roussillon-Conflent	1,4%	1,7%
CC Sud-Roussillon	3,4%	3,7%
CU Perpignan Méditerranée Métropole	70,3%	68,9%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

86,8 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

2 279

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

8,9

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	2 177
2021	2 674
2022	2 429
2023	2 097
2024	2 317

Rappel pression en 2024 : 8

EPCI du logement attribué	%	Pression de la demande par EPCI en 2025
CC Agly Fenouillèdes	0,5%	0,0
CC Conflent-Canigó	2,0%	0,1
CC Corbières Salanque Méditerranée	10,4%	0,2
CC des Albères, de la Côte Vermeille	11,8%	0,6
CC des Aspres	9,1%	0,2
CC du Haut Vallespir	1,0%	0,0
CC du Vallespir	3,0%	0,2
CC Pyrénées Catalanes	1,1%	0,0
CC Pyrénées Cerdagne	1,2%	0,1
CC Roussillon-Conflent	2,2%	0,1
CC Sud-Roussillon	8,0%	0,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	49,8%	3,9

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	5,4%	12,3%
T2	29,4%	23,9%
T3	40,7%	37,7%
T4	21,3%	22,4%
T5	3,1%	3,5%
T6 ou +	0,2%	0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

339

Soit une pression de la demande de logement adapté
de 8,9 demandes pour une attribution.

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 20 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	39,6%	Personne seule
24,6%	26,0%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	4,9%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	11,0%	2 codemandeurs
11,3%	12,8%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	5,7%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	0,0%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	24,5%	- de 30 ans
24,1%	25,0%	30 - 39 ans
18,2%	19,1%	40 - 49 ans
16,6%	20,1%	50 - 64 ans
8,7%	11,2%	65 ans et +
1,2%	0,0%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 12,1% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 3,2%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	57,5%	=< PLAI
16,8%	15,1%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	1,8%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,6%	> PLS
12,7%	25,0%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	42,9%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	11,1%	Chômage
10,5%	3,0%	Étudiant ou apprenti
8,9%	10,7%	Retraité
24,5%	32,3%	Autre
1,2%	0,0%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	4,4%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	39,6%	Logement inadapté
8,2%	9,0%	Obligation de quitter le logement
18,1%	16,9%	Raisons familiales
11,2%	8,0%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	1,0%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	20,6%	Non Renseigné
0,6%	0,4%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	2,1%	Propriétaire occupant
20,7%	17,4%	Locataire HLM
32,1%	38,7%	Locataire parc privé
0,3%	0,4%	Logement fonction
1,2%	0,1%	Résidence étudiant
9,8%	9,5%	Hébergé en structure
27,8%	27,7%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,1%	Habitat précaire
2,5%	2,0%	Sans abri
1,7%	1,0%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	15,1%	- de 30 ans
26,8%	30,8%	30 - 39 ans
20,9%	18,0%	40 - 49 ans
22,5%	22,8%	50 - 64 ans
13,5%	13,3%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	11,3%	- de 30 ans
26,3%	26,7%	30 - 39 ans
24,5%	24,2%	40 - 49 ans
26,4%	26,5%	50 - 64 ans
12,4%	11,3%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	33,6%	Personne seule
25,8%	24,8%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	7,2%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	9,3%	2 codemandeurs
17,7%	14,4%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	10,7%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	26,8%	Personne seule
24,4%	26,1%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	12,0%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	9,6%	2 codemandeurs
14,4%	13,8%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	11,6%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	5,9%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	48,0%	Logement inadapté
4,2%	2,1%	Obligation de quitter le logement
18,6%	19,8%	Raisons familiales
10,7%	9,2%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	3,3%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	11,5%	Non Renseigné
0,2%	0,2%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	6,4%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	41,7%	Logement inadapté
1,6%	0,9%	Obligation de quitter le logement
24,0%	26,7%	Raisons familiales
11,3%	10,7%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	4,5%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	8,9%	Non Renseigné
0,2%	0,3%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	5,6%	T1
17,6%	22,1%	T2
37,7%	35,7%	T3
33,5%	30,0%	T4
6,2%	5,9%	T5
0,5%	0,7%	T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	4,4%	T1
23,6%	23,1%	T2
31,4%	33,0%	T3
32,3%	31,3%	T4
7,0%	7,5%	T5
0,5%	0,7%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
29	Pyrénées Orientales
29	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

76,1 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

12,7 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

TARN

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
4 899	2020
5 232	2021
5 900	2022
6 249	2023
6 707	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

7 591

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

10 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	70,0%	< 1 an
29,7%	24,4%	1 à < 3 ans
8,2%	3,8%	3 à < 5 ans
5,2%	1,6%	5 à < 10 ans
0,9%	0,2%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

41 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	20,0%	- de 30 ans
25,4%	23,7%	30 - 39 ans
21,0%	21,5%	40 - 49 ans
21,5%	23,4%	50 - 64 ans
10,1%	11,3%	65 ans et +
0,1%		Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 9,3%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 3,6%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	34,7%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	17,3%	Chômage
3,7%	2,3%	Etudiant ou apprenti
10,2%	12,1%	Retraité
29,2%	33,7%	Autre
0,1%		Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	48,7%	Personne seule
21,1%	21,6%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	8,2%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	7,5%	2 codemandeurs
10,5%	8,1%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	5,9%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%		Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	70,7%	=< PLAI
18,9%	17,8%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	3,0%	> PLUS et =< PLS
1,9%	1,6%	> PLS
6,3%	6,9%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

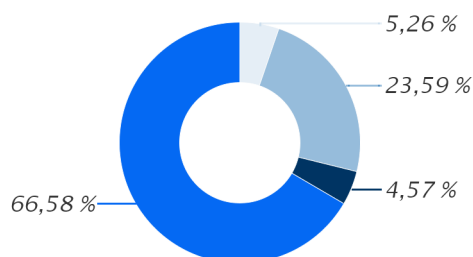
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	3,9%	Propriétaire occupant
28,6%	31,2%	Locataire HLM
36,6%	35,4%	Locataire parc privé
0,2%	0,3%	Logement fonction
0,7%	0,1%	Résidence étudiant
6,0%	4,6%	Hébergé en structure
19,5%	20,0%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,0%	Habitat précaire
2,8%	2,6%	Sans abri
1,1%	1,0%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	6,0%	6,1%
Logement inadapté	36,5%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,4%	6,7%
Raisons familiales	19,6%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	8,4%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	2,8%	2,2%
Non Renseigné	19,7%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,7%	0,4%

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

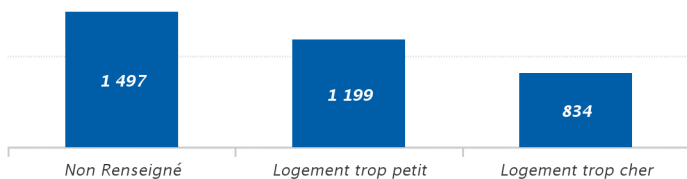
Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Principaux 1er motifs de la demande



Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

21

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	27,0%	32,2%
Indifférent	47,9%	51,7%
Maison	25,1%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	1,0%	1,4%
T1	13,6%	13,5%
T2	30,7%	32,7%
T3	29,8%	28,4%
T4	19,2%	20,0%
T5	5,0%	3,7%
T6 ou plus	0,6%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

1 104

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	23,9%	Non	13,3%	Non	56,3%
Oui	76,1%	Oui	86,7%	Oui	43,7%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CA de Castres Mazamet	23,4%	24,8%
CA de l'Albigeois (C2A)	35,6%	37,8%
CA Gaillac-Graulhet	17,1%	16,5%
CC Aux sources du Canal du Mid	0,5%	0,4%
CC Carmausin-Ségala	5,5%	6,2%
CC Centre Tarn	4,3%	1,1%
CC des Monts d'Alban et du Villef	0,2%	0,2%
CC du Haut-Languedoc	0,2%	0,2%
CC du Lautrécois et du Pays d'Ag	0,3%	0,5%
CC du Sor et de l'Agout	2,3%	2,3%
CC Sidobre Vals et Plateaux	0,6%	0,7%
CC Tarn-Agout	9,2%	8,1%
CC Thoré Montagne Noire	0,3%	0,3%
CC Val 81	0,1%	0,1%
Communauté de communes du C	0,4%	0,7%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

92,4 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

1 932

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

3,9

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	1 459
2021	1 621
2022	1 607
2023	1 573
2024	1 893

Rappel pression en 2024 : 4

EPCI du logement attribué	%	Pression de la demande par EPCI en 2025
CA de Castres Mazamet	16,4%	0,6
CA de l'Albigeois (C2A)	37,3%	1,0
CA Gaillac-Graulhet	16,5%	0,5
CC Aux sources du Canal du Midi	0,4%	0,0
CC Carmausin-Ségala	10,4%	0,1
CC Centre Tarn	3,3%	0,1
CC des Monts d'Alban et du Villefr	0,6%	0,0
CC du Haut-Languedoc	0,3%	0,0
CC du Laurétois et du Pays d'Ag	1,3%	0,0
CC du Sor et de l'Agout	3,6%	0,1
CC Sidobre Vals et Plateaux	2,0%	0,0
CC Tarn-Agout	6,4%	0,2
CC Thoré Montagne Noire	0,6%	0,0
CC Val 81	0,4%	0,0
Communauté de communes du C	0,5%	0,0

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	10,6%	12,3%
T2	17,5%	23,9%
T3	36,7%	37,7%
T4	29,5%	22,4%
T5	5,4%	3,5%
T6 ou +	0,3%	0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

259

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 4,3 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): 30 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	43,6%	Personne seule
24,6%	27,6%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	6,4%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	6,9%	2 codemandeurs
11,3%	9,5%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	5,6%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	0,4%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	28,5%	- de 30 ans
24,1%	23,8%	30 - 39 ans
18,2%	19,8%	40 - 49 ans
16,6%	19,3%	50 - 64 ans
8,7%	8,3%	65 ans et +
1,2%	0,4%	Incohé. ou sans obj.

Dont part des - de 25 ans : 16,0% (Occitanie : 17,9%)
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 2,8%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	73,7%	=< PLAI
16,8%	15,9%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	0,9%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,5%	> PLS
12,7%	9,0%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	38,3%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	12,9%	Chômage
10,5%	8,0%	Étudiant ou apprenti
8,9%	8,9%	Retraité
24,5%	31,6%	Autre
1,2%	0,4%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	3,6%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	33,5%	Logement inadapté
8,2%	6,7%	Obligation de quitter le logement
18,1%	19,8%	Raisons familiales
11,2%	8,5%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	2,7%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	24,3%	Non Renseigné
0,6%	0,9%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	2,8%	Propriétaire occupant
20,7%	22,4%	Locataire HLM
32,1%	33,1%	Locataire parc privé
0,3%	0,1%	Logement fonction
1,2%	0,2%	Résidence étudiant
9,8%	9,4%	Hébergé en structure
27,8%	27,8%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,2%	Habitat précaire
2,5%	2,3%	Sans abri
1,7%	0,7%	Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	11,4%	- de 30 ans
26,8%	29,9%	30 - 39 ans
20,9%	21,9%	40 - 49 ans
22,5%	24,5%	50 - 64 ans
13,5%	12,3%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	9,8%	- de 30 ans
26,3%	24,4%	30 - 39 ans
24,5%	22,3%	40 - 49 ans
26,4%	29,6%	50 - 64 ans
12,4%	13,9%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	27,1%	Personne seule
25,8%	31,3%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	7,9%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	7,8%	2 codemandeurs
17,7%	16,3%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	9,7%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	35,3%	Personne seule
24,4%	24,2%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	12,5%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	7,5%	2 codemandeurs
14,4%	10,4%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	10,0%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	4,7%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	43,6%	Logement inadapté
4,2%	1,5%	Obligation de quitter le logement
18,6%	23,1%	Raisons familiales
10,7%	10,3%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	5,0%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	11,6%	Non Renseigné
0,2%	0,2%	Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	7,7%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	42,4%	Logement inadapté
1,6%	2,2%	Obligation de quitter le logement
24,0%	22,9%	Raisons familiales
11,3%	8,8%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	5,0%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	10,7%	Non Renseigné
0,2%	0,3%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	1,1%	T1
17,6%	15,2%	T2
37,7%	34,7%	T3
33,5%	40,0%	T4
6,2%	8,1%	T5
0,5%	1,1%	T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	5,6%	T1
23,6%	24,5%	T2
31,4%	32,1%	T3
32,3%	28,0%	T4
7,0%	8,7%	T5
0,5%	1,1%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
39	Tarn
39	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

79,6 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

14,5 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

TARN-ET- GARONNE

Janvier 2026

Source : Ministère, HSO
Infocentre SNE, janvier 2026

Habitat Social en Occitanie

Observatoire régional de la
demande locative sociale

Evolution du nombre de demandes en stock au 31 décembre

Nombre de demandes actives au 31.12	
4 037	2020
4 491	2021
5 067	2022
5 389	2023
5 673	2024

Nombre de demandes en stock au 31 décembre 2025

6 025

Demandes actives en Occitanie : 217 947

Délai d'attente moyen constaté en 2025

12 mois

Occitanie : 15 mois

Occitanie	%	Ancienneté de la demande
56,0%	65,3%	< 1 an
29,7%	27,5%	1 à < 3 ans
8,2%	5,1%	3 à < 5 ans
5,2%	2,1%	5 à < 10 ans
0,9%	0,1%	10 ans ou +

La demande de logement

Pour rappel, les informations de la demande sont déclaratives. Elles sont issues des éléments du formulaire cerfa de la demande, renseigné par le ménage demandeur d'un logement social. Ce n'est qu'au moment de l'attribution du logement que ces informations sont fiabilisées.

Âge moyen du demandeur
principal

43 ans

Occitanie : 39 ans

Occitanie	%	Tranche d'âge du demandeur principal
21,9%	18,9%	- de 30 ans
25,4%	24,4%	30 - 39 ans
21,0%	22,3%	40 - 49 ans
21,5%	22,8%	50 - 64 ans
10,1%	11,3%	65 ans et +
0,1%	0,2%	Incohé. ou sans obj.

) 9,7% (Occitanie : Dont part des - de 25 ans : 8,7%
(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 3,3%

Occitanie	%	Situation pro. du demandeur principal
41,1%	39,5%	Inscrit dans l'emploi
15,7%	16,5%	Chômage
3,7%	1,6%	Etudiant ou apprenti
10,2%	10,9%	Retraité
29,2%	31,3%	Autre
0,1%	0,2%	Sans objet

Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Inscrit dans l'emploi : Agent de l'Etat ; Agent public ; Artisans, commerçants et professions libérales ; Assistant familial ou maternel ; CDD, stage, intérim ; CDI ; Salarié du privé.

Etudiant ou apprenti : Apprenti ; Etudiant ; Etudiant ou apprenti.

A noter que les ressources ne font pas partie des données obligatoires pour le dépôt d'une demande de logement social. Elles sont en revanche nécessaires au moment de l'attribution. Les ressources sont systématiquement réactualisées à l'instruction. Aussi, les informations relatives aux ressources sont déclaratives et n'ont qu'une valeur indicative à l'analyse des demandes. Des études ont montré qu'elles peuvent être différentes des ressources réelles des ménages en attente d'un logement : environ 45 % des demandes présentent des écarts de ressources au moment de l'attribution (source : USH Occitanie m&p, 2018).

Occitanie	%	Composition familiale
45,5%	43,6%	Personne seule
21,1%	22,7%	Pers. seule + 1 ou 2
7,0%	8,4%	Pers. seule + 3 ou +
8,5%	8,1%	2 codemandeurs
10,5%	9,9%	2 codemand. + 1 ou 2
7,3%	7,1%	2 codemand. + 3 ou +
0,1%	0,2%	Sans objet

Taille moyenne des ménages demandeurs :

4 personnes

(4 personnes en Occitanie)

Occitanie	%	Plafond de ressources
69,3%	67,8%	=< PLAI
18,9%	18,7%	> PLAI et =< PLUS
3,6%	3,4%	> PLUS et =< PLS
1,9%	2,2%	> PLS
6,3%	8,0%	Non saisie / sans obj.

Situation du logement et parcours de vie

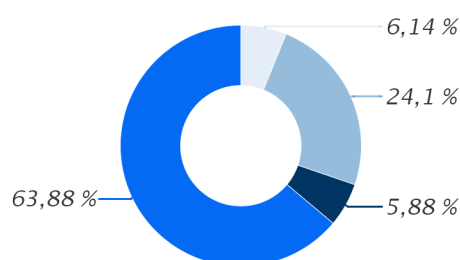
Les catégories de statut du logement actuel regroupent les modalités du formulaire cerfa selon la répartition suivante :

Hébergé en structure : Centre enfance famille ; Coordination thérapeutique ; Logement temporaire ; RS, foyer ; RHVS ; Structure d'hébergement.

Hébergé par un tiers ("dépourvu") : Chez parents / enfant ; Chez particulier.

Habitat précaire ("dépourvu") : Camping ; Habitat mobile ; Hotel ; Squat.

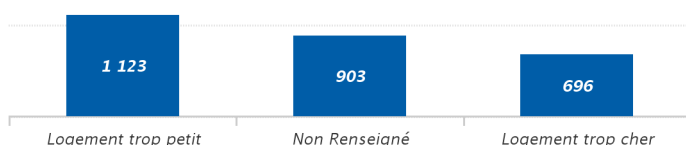
Autres et NR	Dépourvu	Hébergé en structure	Locataire
--------------	----------	----------------------	-----------



Occitanie	%	Statut du logement actuel
3,0%	4,6%	Propriétaire occupant
28,6%	26,7%	Locataire HLM
36,6%	37,2%	Locataire parc privé
0,2%	0,3%	Logement fonction
0,7%	0,1%	Résidence étudiant
6,0%	5,9%	Hébergé en structure
19,5%	19,9%	Hébergé chez un tiers
1,4%	1,2%	Habitat précaire
2,8%	3,0%	Sans abri
1,1%	1,1%	Non renseigné

1er motif de la demande	%	Occitanie
Dépourvu ou lgt indigne	5,2%	6,1%
Logement inadapté	39,1%	41,9%
Obligation de quitter le logement	6,8%	6,7%
Raisons familiales	21,4%	18,6%
Raisons liées à l'emploi	9,2%	9,7%
Raisons liées à l'environnement	2,8%	2,2%
Non Renseigné	15,0%	14,4%
Publics suivis par l'ASE	0,6%	0,4%

Principaux 1er motifs de la demande



Détail des catégories retenues sur la base des intitulés du cerfa de la demande :

Dépourvu ou logement indigne : Logement indigne ; Logement non décent ; Sans logement propre.

Logement inadapté : Inadaptation handicap ; Logement trop cher ; Logement trop grand ; Logement trop petit ; Raisons de santé.

Obligation de quitter le logement : Démolition ; (En) Procédure d'expulsion ; Logement repris ; Propriétaire en difficulté ; Renouvellement urbain.

Raisons familiales : Décohabitation ; Divorce, séparation ; Futur couple ; Logement éloigné famille ; Regroupement familial ; Violences familiales.

Raisons liées à l'emploi : Assistante maternelle ; Logement éloigné travail ; Mobilité professionnelle.

Raisons liées à l'environnement : Logement éloigné services ; Pb. environnement / voisinage.

Demandes prioritaires

Nombre de demandes actives au 31 décembre 2025 reconnues prioritaires au titre du DALO

6

Occitanie : 1 044

Logement recherché

Catégorie de logement recherché	%	Occitanie
Appartement	18,7%	32,2%
Indifférent	53,2%	51,7%
Maison	28,1%	16,1%

Si le formulaire de la demande cerfa permet au demandeur de sélectionner plusieurs typologies de logement souhaitées, les données présentées ci-contre ne retiennent que la plus petite typologie demandée. Aussi, ces chiffres sont des valeurs basses, en particulier pour les typologies supérieures ou égales au T3.

Plus petite typologie du logement recherchée	%	Occitanie
Chambre	0,6%	1,4%
T1	12,2%	13,5%
T2	30,2%	32,7%
T3	30,2%	28,4%
T4	21,5%	20,0%
T5	4,8%	3,7%
T6 ou plus	0,5%	0,3%

Nombre de personnes en situation de handicap
inscrites dans une demande de logement active au
31 décembre 2025

981

*A noter que le volet "Handicap" du formulaire de la
demande locative sociale n'est pas toujours complété
avec exhaustivité. Aussi, les données relatives aux
demandes de logement adapté sont des valeurs
minimum.*

Logement sans ascenseur accepté	%	Rez-de- chaussée accepté	%	Parking souhaité	%
Non	23,4%	Non	8,9%	Non	48,0%
Oui	76,6%	Oui	91,1%	Oui	52,0%

Nom de l'EPCI souhaité	%	Rappel des données au 31.12.2024
CA Grand Montauban	59,1%	58,0%
CC de la Lomagne Tarn-et-Garon	0,8%	1,0%
CC des Deux Rives	2,9%	3,0%
CC du Pays de Lafrançaise	1,0%	1,0%
CC du Pays de Serres en Quercy	0,6%	0,6%
CC du Quercy Caussadais	5,2%	6,2%
CC du Quercy Rouergue et des G	1,1%	1,0%
CC Grand Sud Tarn-et-Garonne	12,3%	13,0%
CC Quercy Vert-Aveyron	5,7%	4,9%
CC Terres des Confluences	11,2%	11,5%

Dont demandes originaires d'Occitanie :

91,9 %

Le logement attribué

Nombre de radiations pour attribution (bail signé)
en 2025

838

Attributions en Occitanie : 30 831

Pression de la demande (demandes / attributions)
en 2025

7,2

Nombre de radiations
pour attribution par
année

2020	946
2021	1 086
2022	962
2023	892
2024	1 044

Rappel pression en 2024 : 6

EPCI du logement attribué	%	Pression de la demande par EPCI en 2025
CA Grand Montauban	39,5%	2,5
CC de la Lomagne Tarn-et-Garonne	1,1%	0,0
CC des Deux Rives	3,8%	0,1
CC du Pays de Lafrançaise	2,8%	0,0
CC du Pays de Serres en Quercy	0,8%	0,0
CC du Quercy Caussadais	8,9%	0,2
CC du Quercy Rouergue et des Grands Causses	1,1%	0,0
CC Grand Sud Tarn-et-Garonne	16,1%	0,5
CC Quercy Vert-Aveyron	11,0%	0,2
CC Terres des Confluences	14,9%	0,5

Typologie du logement attribué	%	Occitanie
T1	4,4%	12,3%
T2	19,0%	23,9%
T3	40,9%	37,7%
T4	30,7%	22,4%
T5	5,0%	3,5%
T6 ou +		0,3%

Nombre d'attributions à des demandes de
logement adapté en 2025

150

*Soit une pression de la demande de logement adapté
de 6,5 demandes pour une attribution.*

Part minimale des attributions en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) : 20 %

Les ménages ayant bénéficiés d'une attribution en 2025

Occitanie	%	Composition familiale de l'attributaire
43,6%	33,4%	Personne seule
24,6%	32,2%	Pers. seule + 1 ou 2
4,8%	6,0%	Pers. seule + 3 ou +
9,0%	8,8%	2 codemandeurs
11,3%	12,5%	2 codemand. + 1 ou 2
5,5%	6,2%	2 codemand. + 3 ou +
1,2%	0,8%	Sans objet

Occitanie	%	Tranche d'âge de l'attributaire principal
31,1%	23,3%	- de 30 ans
24,1%	23,0%	30 - 39 ans
18,2%	22,4%	40 - 49 ans
16,6%	18,4%	50 - 64 ans
8,7%	12,1%	65 ans et +
1,2%	0,8%	Incohé. ou sans obj.

(Occitanie : 17,9%) Dont part des - de 25 ans : 8,4%

(Occitanie : 3,0%) Dont part des 75 ans et + : 4,8%

Occitanie	%	Plafonds de ressources de l'attributaire
68,0%	66,3%	=< PLAI
16,8%	16,6%	> PLAI et =< PLUS
1,9%	1,2%	> PLUS et =< PLS
0,6%	0,4%	> PLS
12,7%	15,5%	Non saisie / sans obj.

Occitanie	%	Situation pro. de l'attributaire principal
46,4%	45,2%	Inscrit dans l'emploi
8,6%	11,1%	Chômage
10,5%	1,2%	Étudiant ou apprenti
8,9%	12,9%	Retraité
24,5%	28,8%	Autre
1,2%	0,8%	Sans objet

Occ.	%	1er motif de la demande de l'attributaire
5,3%	5,8%	Dépourvu ou logement indigne
36,4%	39,0%	Logement inadapté
8,2%	7,0%	Obligation de quitter le logement
18,1%	24,1%	Raisons familiales
11,2%	7,6%	Raisons liées à l'emploi
1,7%	2,3%	Raisons liées à l'environnement
18,4%	13,4%	Non Renseigné
0,6%	0,7%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Statut du logement de l'attributaire avant attribution
2,5%	5,4%	Propriétaire occupant
20,7%	18,9%	Locataire HLM
32,1%	36,0%	Locataire parc privé
0,3%	0,5%	Logement fonction
1,2%	10,6%	Résidence étudiant
9,8%	24,7%	Hébergé en structure
27,8%	1,1%	Hébergé chez un tiers
1,4%	2,0%	Habitat précaire
2,5%	0,8%	Sans abri
1,7%		Non Renseigné

Les mutations

Radiations pour attribution aux locataires du parc social

Occitanie	%	Age de l'attributaire principal
16,3%	14,8%	- de 30 ans
26,8%	21,6%	30 - 39 ans
20,9%	27,3%	40 - 49 ans
22,5%	18,9%	50 - 64 ans
13,5%	17,4%	65 ans et +

Demandes de logement des locataires du parc social

Occitanie	%	Age du demandeur principal
10,5%	10,5%	- de 30 ans
26,3%	23,9%	30 - 39 ans
24,5%	24,5%	40 - 49 ans
26,4%	28,7%	50 - 64 ans
12,4%	12,5%	65 ans et +

Occitanie	%	Composition familiale
28,6%	25,8%	Personne seule
25,8%	35,2%	Pers. seule + 1 ou 2
7,5%	10,2%	Pers. seule + 3 ou +
9,9%	9,1%	2 codemandeurs
17,7%	11,4%	2 codemand. + 1 ou 2
10,6%	8,3%	2 codemand. + 3 ou +

Occitanie	%	Composition familiale
28,1%	28,7%	Personne seule
24,4%	23,8%	Pers. seule + 1 ou 2
11,6%	12,9%	Pers. seule + 3 ou +
8,0%	8,6%	2 codemandeurs
14,4%	13,1%	2 codemand. + 1 ou 2
13,5%	12,9%	2 codemand. + 3 ou +

Occ.	%	1er motif de la demande
6,4%	5,7%	Dépourvu ou logement indigne
44,5%	45,1%	Logement inadapté
4,2%	1,5%	Obligation de quitter le logement
18,6%	26,9%	Raisons familiales
10,7%	10,6%	Raisons liées à l'emploi
4,1%	6,4%	Raisons liées à l'environnement
11,3%	3,8%	Non Renseigné
0,2%		Publics suivis par l'ASE

Occ.	%	1er motif de la demande
7,6%	6,3%	Dépourvu ou logement indigne
44,2%	46,1%	Logement inadapté
1,6%	1,4%	Obligation de quitter le logement
24,0%	23,4%	Raisons familiales
11,3%	10,8%	Raisons liées à l'emploi
4,6%	5,8%	Raisons liées à l'environnement
6,4%	5,9%	Non Renseigné
0,2%	0,4%	Publics suivis par l'ASE

Occitanie	%	Typologie attribuée
4,5%	1,5%	T1
17,6%	15,9%	T2
37,7%	38,6%	T3
33,5%	37,5%	T4
6,2%	6,4%	T5
0,5%		T6 et +

Occitanie	%	Type de logement recherché
5,1%	5,2%	T1
23,6%	24,0%	T2
31,4%	30,0%	T3
32,3%	31,6%	T4
7,0%	8,6%	T5
0,5%	0,6%	T6 et +

Les ménages prioritaires et objectifs de relogement

Les objectifs d'attribution aux publics prioritaires DALO :

Nombre de radiations pour attribution à des ménages DALO 2025	Département du logement attribué
8	Tarn-et-Garonne
8	TOTAL

Les objectifs d'attribution par quartile :

La LEC fixe des objectifs de relogement territorialisés en fonction des ressources des demandeurs de logement social. En outre, au moins 25 % des attributions réalisées en dehors des QPV doivent être réservées aux ménages dont les ressources entrent dans le premier quartile des demandes de l'EPCI.

Part des attributions (LEC) dans les QPV aux ménages des quartiles supérieurs en 2025

75,4 %

Part des attributions (LEC) en dehors des QPV aux ménages du 1er quartile en 2025

14,4 %

A noter que la réalisation des objectifs est dépendante du type de logements libérés / mis en location dans l'année (niveaux de loyer, adaptation aux besoins des ménages, typologies, localisation...), aux réservataires de ces biens, ainsi qu'au droit des demandeurs de refuser les propositions de logement faites.

Occitanie

DONNEES DE PATRIMOINE

Données RPLS 2022

Nb logements enquêtés OPS : 291 119 291 119 291 119

Indice vigilance global : 100 100

Indicateurs patrimoine	Région	Région
Taux de couverture OPS (estimation)	93%	93%
Vacance commerciale	3,5%	3,5%
Part de logements en QPV	27%	27%
Taux de mobilité	10,3%	10,3%
Durée d'occupation (en année)	8,8 ans	8,8 ans
Classe DPE E,F ou G	10%	10%

	Région	Région
Part de logements disponibles	16%	16%
Logements construits > 2000	42%	42%
Loyer moyen (en €/m² surf. Habitable)	5,8 €/m²	5,8 €/m²
Part de logement en PLAI	12%	12%

Indice vigil. Patrimoine : 100 100

Plus l'indice est élevé, plus la vigilance doit être importante.

DONNEES OCCUPATION DU PARC SOCIAL

Données OPS 2022

Composition familiale	Région	Région
Isolé	41%	41%
Couple sans enfant	10%	10%
Total ménages sans enfant	52%	52%
Monoparentaux	25%	25%
Couples avec enfant(s)	20%	20%

Age des occupants	Région	Région
Mineurs	30%	30%
Majeurs 18-24 ans	10%	10%
Majeurs 25-49 ans	29%	29%
Majeurs 50 ans et plus	31%	31%
dont 75 ans et +	5%	5%

Familles avec 3 enfants ou plus	11%	11%
Ménages en sous/sur-occupation	29% 3%	29% 3%

Sous occupation : Nombre d'occupants <= Taille du logement - 2

Sur occupation : Nombre d'occupants >= Taille du logement + 2

Indice de jeunesse occupants*	226	226
Nombre d'occupants moyen	2,2	2,2

*Nb occupants mineurs pour 100 occupants âgés d'au moins 65 ans

Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune

Age du titulaire du bail	QPVV arènes	Région	Région
Moins de 30 ans		7%	7%
dont - de 25 ans		2%	2%
De 30 à 39 ans		17%	17%
De 40 à 49 ans		20%	20%
De 50 à 64 ans		31%	31%
65 ans et +		24%	24%
dont + de 75 ans		10%	10%

	Région	Région
Indice vieillesse titulaire bail**	332	332
Titulaires de 50 ans et plus	56%	56%

**Nb titulaires de 65 ans et plus pour 100 titulaires de moins de 30 ans.

Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important

Ressources des ménages en % des plafonds PLUS	Région	Région
Moins de 60%	71%	71%
dont moins de 40 %	51%	51%
60 à 100%	23%	23%
Plus de 100 %	6%	6%
dont > 120 %	3%	3%

Activité des adultes occupants	Région	Région
Emploi stable	27%	27%
Emploi précaire	8%	8%
Chômage	13%	13%
Sans emploi	51%	51%
dont retraités*	20%	20%
dont sans emploi hors retraités*	31%	31%
Non renseigné sur total majeurs	13%	13%

Aide au logement (APL ou AL) 59% 59%

* estimation

Indice vigilance social : 100 100



